

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 3/2026

**Séance ordinaire du 19 mai
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. François Puricelli

Membres présents :	61
Membres absents excusés :	16
Arrivées tardives :	02
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Carina GUERRA, Sandrine LARGEY BOTTI, Laurence MUNDINGER, Léa PACOZZI, Manon REIST, Linn THOREAU MARGOT et MM. Alano CAUDERAY, Jean-Marie COOWAR, Ernest CORBAZ, Cédric FIORA, Nicolas GAROFLID, Philippe KOCH, Fabien LOI ZEDDA, Cristian NEAGU, Félix SCHMIDT.

Arrivée tardive : Mme Laoreta ZILI et M. Erich DÜRST.

A 19h00, **M. François Puricelli**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux, M. Damien Bally, Secrétaire municipal. Il salue également le Chef du Service des finances. Il souligne que la séance a été avancée d'une demi-heure compte tenu des nombreux sujets portés à l'ordre du jour.

Il annonce la présence du Chef du Service des systèmes d'information (SSI) ainsi que de l'adjoint au responsable infrastructures et sécurité de la Ville de Pully, qui seront à disposition pour toute question lors du point sur le préavis sur la fibre optique et les équipements informatiques.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 56 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe d'un problème de numérotation sur l'ordre du jour qui vous a été envoyé où le point 15 a malencontreusement disparu. La numérotation va bien de 1 à 20.

Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté sans opposition.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Il a le triste devoir de vous annoncer le décès le 5 avril de M. Walter Koch, papa de notre collègue Philippe Koch ainsi que de la maman (Andrée Gleyre Cauderay) de notre secrétaire Laurence Simonetti. Nous avons également appris les décès de MM. Gérard Demierre et Bernard Chevalley (anciens Conseillers communaux). Nous transmettons nos plus sincères condoléances à leurs proches. Il invite le Conseil à respecter une minute de silence en leur mémoire.

En date du 19 avril, il a reçu la lettre de démission de M. Paul Habfast (Verts) dont il fait lecture.

*« Monsieur le Président,
Je vous informe par la présente de ma démission de ma fonction de conseiller communal, avec effet immédiat.
Je reste disponible pour assurer toute formalité administrative liée à la passation.
Je vous remercie de la confiance qui m'a été accordée.
Salutations distinguées,
Paul Habfast. »*

L'élection de son remplaçant à la COFIN est à l'ordre du jour.

Il a également reçu la lettre de démission de M. Richard Golay le 14 mai dernier dont il donne lecture. Son remplacement à la COFIN sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

*« Monsieur le Président du Conseil communal,
Je vous annonce par la présente ma démission de notre Conseil qui prendra effet après notre séance du 19 mai. La raison est mon déménagement avec ma famille le 26 mai à Renens.*

Arrivé à Épalinges en août 2018, j'ai rejoint le Conseil communal en avril 2019 au sein du groupe des Vert.e.s.

Ayant siégé précédemment à Pully pendant onze ans, j'ai pu comparer le fonctionnement politique et je me permets l'appréciation qui suit.

Courant 2025, nous avons reçu le projet de la nouvelle Loi sur les communes de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Dans son rapport explicatif (ci-joint) figurait une mise au point très importante selon moi au début du commentaire à l'article 45 « Commissions de gestion et des finances ». Je cite :

"Actuellement, la loi sur les communes parle de « commissions de surveillance » pour désigner les commissions de gestion et des finances. Cette terminologie véhicule une idée erronée quant aux prérogatives réelles de ces commissions, en laissant penser qu'elles ont pour mission de superviser ou de contrôler la municipalité de manière directe et continue. Or, leur rôle se limite davantage à une évaluation et à un suivi des affaires à posteriori, sans impliquer une surveillance au sens strict du terme. À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler que le pouvoir de surveillance sur les communes revient en premier lieu à l'État (art. 140 Cst.-VD)."

De plus le commentaire de l'article 51 relatif à la Commission de gestion souligne que son rapport doit contenir l'état d'avancement des projets relatifs aux préavis acceptés par le conseil communal. Le rôle de la Commission de gestion doit ainsi se limiter à évaluer et à suivre des affaires à posteriori.

Il serait important que notre Conseil intègre l'ensemble de ces recommandations dans son fonctionnement pour participer entre autres aux efforts d'assainissement des finances de notre commune.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues conseillers et conseillères ainsi que les membres de notre municipalité pour leur dévouement au service de notre commune.

Je garderai un magnifique souvenir d'Épalinges, petite perle perchée sur les hauts de la Capitale et profitant d'un contact privilégié avec la nature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus cordiales salutations. »

Ces démissions intervenant dans les six mois avant la fin de la législature, leurs sièges resteront vacants jusqu'au 30 juin (art. 85 LEDP).

Il signale également que M. Christophe Chablais a fait savoir qu'il renonçait à son élection au sein du groupe de l'Entente Palinzarde pour la prochaine législature en raison de ses disponibilités réduites. Le Bureau proclamera donc l'élection d'un vident - ensuite.

Retour sur les élections communales 2026.

Le 29 mars dernier a eu lieu le dépouillement du scrutin relatif au 2^{ème} tour des élections à la Municipalité.

Les résultats sont les suivants :

Élection à la Municipalité :

Rentrés : 2'830 - Blancs 22 - Nuls 19

Bulletins valables (dont les blancs) : 2'811

Good Chantal 1'548
Dürst Marisa 1'418
Crottaz Michael 1'400
Pacozzi Léa 1'321
Kulak Laetitia 1'176
Glayre Yann 1'063

Le taux de participation a été de 42.95 %.

Félicitations à Mmes Chantal Good, Marisa Dürst et Léa Pacozzi ainsi qu'à M. Michael Crottaz pour leur élection.

Il souhaite plein succès à la nouvelle Municipalité qui change de composition avec l'arrivée de deux jeunes collègues qui vont devoir assumer d'importantes responsabilités. Avec un syndic très expérimenté, deux municipales en fonction et deux nouveaux collègues, notre nouvel exécutif saura relever les importants défis qui l'attendent.

Le changement de majorité politique au sein de la Municipalité ne constitue pas une nouveauté pour notre Commune. Il ne doute pas que le nouveau Conseil communal élu jouera pleinement son rôle de contre-pouvoir.

Lors du dernier Bureau, nous avons décidé :

- De valider la procédure pour le traitement des pétitions établie par le Bureau et également validée par le Canton. Celle-ci sera à disposition sur l'Extranet dès le lendemain ;
- De convoquer une séance extraordinaire en automne 2026 en vue de la formation des nouveaux élus. Cette formation sera donnée par des juristes et des collaborateurs de l'État.
- De donner accès à l'Extranet du Conseil communal aux Conseillers municipaux selon le vœu de M. Cyril Duruz ;
- De confirmer la passation des pouvoirs entre le nouveau et l'ancien Bureau qui a été fixée au mardi 23 juin 2026 à 18h30.

Il ajoute que, dans le cadre de ses fonctions, il a aussi eu le grand plaisir de féliciter 4 habitants d'Épalinges à l'occasion de leur 90^{ème} anniversaire. Vous en lirez les échos dans une future édition du journal « Le Palinzard ».

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2026.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 24 mars 2026.

Au vote, le procès-verbal du 24 mars 2026 est accepté à l'unanimité.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Il convient de remplacer M. Paul Habfast, démissionnaire, à la commission des finances.

Le Président ouvre la parole.

Au nom du Groupe des Verts, M. Nicolas Häusel propose la candidature de M. Jochen Mundingen en tant que membre de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats M. Jochen Mundingen est élu tacitement en application de l'article 13 de notre règlement.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

M. Alain Monod, Syndic : il a deux communications.

- La première concerne la réponse à l'interpellation de M. Erich Dürst s'agissant du bouclier fiscal et de ses incidences sur notre commune. Comme indiqué dans la presse, Épalinges fait partie des 15 communes qui ont interpellé le Conseil d'État à ce propos et la réponse a été reçue en date du 7 avril dernier. Les chiffres communiqués dans ce courrier couvrent les périodes fiscales 2009 à 2021, donc 12 ans.
 - Moyenne du nombre de contribuables avec bouclier fiscal : 38.69 (un même contribuable peut être concerné par plusieurs périodes fiscales) ;
 - Impôt cantonal sur les revenus : CHF 5'736'000.00 ;
 - Impôt communal sur les revenus : CHF 2'482'000.00 ;
 - Impôt cantonal sur la fortune : CHF 16'593'000.00 ;
 - Impôt communal sur la fortune : CHF 7'123'000.00 ;
 - soit un total impôts sur les revenus et la fortune confondus cantonal et communal CHF 31'934'000,00 sur 12 ans.

Il lit juste un passage de cette lettre qui a son importance en regard de l'interpellation puis la résolution qu'avaient déposées M. Erich Dürst : « *en outre, il n'est pas envisageable d'entreprendre des démarches auprès des contribuables concernés afin de récupérer les impôts non perçus durant les années en cause. On rappelle ici que les décisions de taxation entrées en force bénéficient du principe de la sécurité du droit et ne peuvent être mises en cause rétroactivement sauf dans des cas très particuliers non réalisés ici. En particulier les conditions du rappel d'impôt ne sont pas réalisées faute de faits nouveaux ou d'infractions pénales commises à l'encontre de l'autorité fiscale. Les règles relatives à la correction d'erreurs ne trouvent pas non plus d'applications, la situation en cause relevant d'une pratique administrative et non d'une erreur de calculs.* »

Voilà en quelques mots la réponse qui a été fournie aux 15 communes concernées avec bien-sûr des chiffres différents pour chacune.

- La deuxième communication, certains le savent déjà, d'autre l'apprennent peut-être ce soir, la Coop Tuileries-Croisettes va fermer le 26 juin 2026 pour trois mois à cause de travaux de rénovation, transformations et agrandissement car ils ont notamment gagné en place sur les anciens locaux de la BCV. Il y a eu des bruits infondés et mensongers qui courent à cet égard, parfois de la part des collaborateurs de la Coop, qui disent que c'est la Commune qui a fait obstacle à

toutes propositions consistant à maintenir une activité pendant cette période de fermeture. Voici les explications : la Coop est venue avec une idée de souterrain et le Canton a exprimé certaines volontés que la Coop n'était pas prête à réaliser. Il leur a été proposé la parcelle Fauchère avec une solution de containers ou autres et ils n'ont pas voulu non plus. En revanche ce n'est pas satisfaisant pour la clientèle dont une partie est âgée et la solution proposée par la Coop de donner des bons pour une autre Coop comme Savigny ou La Sallaz ne convient pas car pour ces clients âgés il leur sera difficile de se déplacer. La Municipalité reste en pourparlers avec le directeur général de Coop Vaud-Chablais en vue de trouver une solution.

Mme Chantal Good, Municipale

- La première communication concerne le transfert des élèves de la classe du Village vers une salle située à l'Ofréquaz, intervenu à la rentrée suivant les vacances de Pâques. Cela s'est déroulé dans de bonnes conditions. Cette opération a pu être menée efficacement grâce à la coordination des services communaux et de la direction d'école.
- Autre communication en lien proche avec l'école. Le projet pilote d'ouverture des accueils parascolaires le mercredi après-midi, mis en œuvre depuis janvier 2026, présente un bilan positif. À ce jour, 12 enfants sont accueillis et aucune demande n'est en attente. Afin notamment de répondre aux exigences de la FAJE et de garantir le maintien des subventions, cette offre sera reconduite dès la prochaine rentrée scolaire. À ce jour, 48 demandes ont déjà été enregistrées. Cette évolution impliquera donc l'ouverture de plusieurs sites supplémentaires ainsi qu'une augmentation du taux d'activité du personnel encadrant.
- Troisième communication. À la suite de la réponse municipale au postulat intitulé « Pour qu'Épalinges obtienne le label Commune en santé », plusieurs démarches d'analyses et d'évaluation ont été entreprises concernant la politique communale en matière de santé. Elle a le plaisir de vous informer que la Commune a obtenu la plus haute distinction, soit le label 3 étoiles, correspondant à un niveau avancé et à des politiques particulièrement développées. Il conviendra désormais d'assurer le suivi de cette reconnaissance et d'en garantir le maintien dans la durée.
- En ce qui concerne le volet sportif, le délégué au sport a annoncé sa démission pour le 30 juin prochain. Dans l'attente de repourvoir ce poste, plusieurs services communaux se sont organisés afin d'assurer la continuité des prestations, ainsi que le lien avec les différents utilisateurs.
- Et enfin la dernière communication, toujours en lien avec le sport ; la Commune a obtenu deux soutiens financiers importants. Une subvention de CHF 7'000.00 a été accordée par Unisanté dans le cadre du projet « Night Pulse », visant l'ouverture des salles de sport le samedi durant la saison hivernale et une contribution de CHF 377'000.00 a été octroyée par le Fonds du sport vaudois pour la réalisation des nouveaux vestiaires du foot.

Mme Marisa Dürst, Municipale

- Pour sa part, elle n'a qu'un seul point à communiquer qui concerne l'énergie. Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 24 mars dernier, la Commune va lancer une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie centralisée et d'un réseau thermique dans le secteur de la Croix-Blanche. Pour

la réalisation de cette étude, le Canton vient de nous accorder une subvention de CHF 30'000.00. Cette subvention sera répartie entre les Retraites Populaires qui participent au projet (41%) et la Commune (59%), selon une clé de répartition définie en fonction des périmètres étudiés.

- Elle profite également de l'occasion pour annoncer que le délégué à l'énergie quittera l'administration communale à la fin du mois de juin pour rejoindre une autre commune. Employé à la commune depuis 10 ans, il s'est distingué par ses excellentes compétences professionnelles et par sa capacité à initier de nouveaux projets visant à encourager la transition énergétique. C'est avec regret que nous prenons congé de lui et lui souhaitons le meilleur pour la suite de son parcours professionnel.

Le Président ouvre la discussion pour des questions brèves relatives aux communications :

M. Stéphane Bruneau a deux questions à la suite de la démission du délégué des sports. Actuellement nous sommes dans la période de demande de renouvellement des disponibilités de salles pour tous les clubs sportifs et tout comme on est dans la période de demande de subvention liée au nombre de jeunes par club et c'est lui qui validait cette partie-là. Comment vont se passer les choses pour tous les clubs de la commune.

Mme Chantal Good répond que la Municipalité et les services concernés ont mis en place un processus à ce sujet. Le délégué est actuellement à l'armée. Il peut lire ses mails mais ne peut pas les traiter. D'autres services ont pris en charge la gestion des salles et les subventions afin que les clubs soient tranquilles à la rentrée.

Mme Fanni Burki. Une question pour Mme Good relative à l'ouverture de l'accueil parascolaire les mercredis après-midi, elle a loupé cette information et elle voulait savoir par quel biais les parents avaient été informés de cette possibilité. Pour l'année scolaire prochaine, une communication a bien été envoyée par mail pour pouvoir inscrire les enfants le mercredi après-midi. Mais pour cette année l'information n'a pas été dévoilée au grand jour à sa connaissance. Elle souhaitait donc connaître le processus de communication.

Mme Chantal Good répond qu'elle fait partie du comité de l'AEE mais qu'elle ne gère pas la communication. Elle imagine que les parents concernés, les 12 enfants représentaient une catégorie d'âge, ont été informés par mail. Cependant elle va se renseigner et revenir avec une réponse.

6. INTERCONNEXION EN FIBRE OPTIQUE ET RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - PRÉAVIS N° 11/2026.

Le Président relève que dans la journée il a été envoyé une communication écrite de la Municipalité faisant une mise au point. Dès lors il propose de passer la parole à M. le Syndic pour parler de cette communication car il n'est pas sûr que tout le monde ait eu le temps de la lire.

M. Alain Monod, Syndic. Il aimerait commencer en remerciant le Président qui a accepté de modifier l'ordre du jour qui ne suit plus l'ordre de la numérotation des préavis pour permettre aux collaborateurs du Service informatique de Pully d'intervenir si

nécessaire. Ils sont à disposition s'il devait y avoir des questions techniques. Ils pourront nous quitter à la fin de ce sujet.

Dans ce préavis No 11/2026, il y a en effet deux volets bien distincts. Le contrat de droit administratif d'une part et en corollaire la fibre optique de l'autre. Il rappelle que le contrat de droit administratif est de compétence de la Municipalité. Qu'est-il reproché ? Beaucoup de choses, trop de choses aurait-il envie de dire. Le fait accompli, il le rappelle, la signature pour trois ans, renouvelable, a été annoncée à votre plénum il y a déjà quelques séances. La perte d'autonomie : on peut le regretter, mais ceux qui étaient présents lors de la séance de présentation du PACom ont pu mesurer ce qu'était notre autonomie en la matière. Lorsque vous pourrez prendre connaissance de la future loi sur l'accueil de jour de l'enfance, vous verrez aussi que notre autonomie a tendance à s'étioler. Et que dire également quant à l'interventionnisme de plus en plus marqué de l'État sur les logements d'utilité publique ? Et vous croyez sincèrement qu'en confiant notre informatique à une entreprise privée nous permettrait de conserver notre autonomie ? Il se permet d'en douter en regardant l'exemple actuel. Précisément, si nous avons fait le choix d'un partenaire privé, il aurait fallu procéder à un état des lieux, puis lancer une procédure de marché public, et se faire aider pour l'analyse des offres retournées. Toutes ces étapes auraient eu un coût de plusieurs dizaines de milliers de francs. Et l'attribution à l'offre la moins-disante présente toujours un risque. Tous ces paliers : états des lieux, plans d'actions ont été franchis par les représentants au sein d'un comité de pilotage de nos deux communes, représenté par le Syndic de Pully, Mme Crottaz et lui-même et par des gens de l'opérationnel et ceci à moindre frais. Il est reproché notamment le coût prévu par notre budget de fonctionnement, à savoir de l'ordre de CHF 700'000.00. Comme souvent évoqué, il est difficile de comparer, notamment le poste informatique rubrique unité budgétaire 1900, mais il rappelle certains chiffres fournis à la commission des finances, ainsi que certes, sur le tard, au président de la commission ad hoc, Épalinges est à un peu moins de 10'000 habitants :

Le Mont	CHF 1,1 millions	pour 9'543 habitants.
Chavannes	CHF 1.2 millions	pour 9'771 habitants
Lutry	CHF 1,1 millions	pour 10'750 habitants
Bussigny	CHF 1 millions	pour 11'667 habitants
Payerne	CHF 823 milles	pour 10'800 habitants
Crissier	CHF 730 milles	pour 10'680 habitants
Aigle	CHF 630 milles	pour 11'780 habitants
Blonay	CHF 800 milles	pour 12'463 habitants
Morges	CHF 2 millions	pour 17'715 habitants

Il rappelle qu'il serait nécessaire de comparer les prestations et le niveau de sécurité offerts pour l'analyse.

Par exemple, Belmont, qui collabore également avec Pully par le biais d'un CDA, est à 91.70/habitant. Et nous vous proposons 70.-/habitant. A propos de ces coûts, on peut en effet regretter que certains commissaires se soient permis de contacter des entreprises externes. C'est la porte ouverte à beaucoup de choses et c'est clairement de la cogestion. En plus, la commune partenaire de Pully a été citée. C'est le moins peu élégant.

En termes de frais, il faut relever également les économies d'échelle du fait de commandes groupées. A titre d'exemple, une commune du district s'apprête à présenter un préavis pour l'achat de 3 serveurs uniquement et ce pour CHF 203'000.00, soit juste pour ce poste un montant de CHF 48.-/habitant et nous

vous proposons une série d'équipements domiciliés sur la commune de Pully mais destinés à Épalinges pour CHF 42.-/habitant.

Il rappelle que l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'investissements se répartissent entre tous les partenaires concernés (Pully, Belmont, la Police de l'Est lausannois, un EMS) proportionnellement au nombre d'équipements connectés au réseau informatique. Et nous savons aussi qu'à terme, nous réaliserons des économies substantielles sur la téléphonie et nos photocopieuses. Ceci avec une montée en puissance maîtrisée. S'agissant du deuxième volet de ce préavis, pour la fibre optique, et il remercie la commission des finances pour ses travaux, la Municipalité ne se battra pas contre l'amendement de la CoFin, bien que nous préférions que le Conseil accorde ce crédit-cadre de CHF 1,8 millions dont notre ambition est de le réduire au maximum en profitant par exemple de travaux à venir.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La commission ad hoc est arrivée à la conclusion unanime de ne pas accorder le crédit.

La CoFin a émis un amendement avec 2 propositions de modification, soit :

« La CoFin propose, sous le point 1 des conclusions de réduire le montant du crédit d'investissement de CHF 2'500'000.- à CHF 900'000.- pour limiter l'investissement aux travaux liés à l'interconnexion FO entre Pully et Epalinges, au renouvellement du pare-feu (Firewall) principal et secondaire et à la participation aux infrastructures serveurs de la commune d'Épalinges vers les centres de données de la ville de Pully et sous le point 4 de modifier le terme crédit d'étude en crédit d'investissement. ».

Le préavis a été refusé par la commission ad hoc, qui a de plus exprimé un vœu : *« La commission demande une expertise neutre menée par une société tierce sur l'urgence de la situation et déterminer lesquelles, la solution proposée et ses coûts, notamment le besoin d'un réseau de fibre optique en privé ».*

Le Président ouvre la discussion de manière générale.

M. Cyril Duruz. Il se permet de prendre la parole en tout début de débat, en souhaitant attirer votre attention sur le coût de l'ensemble des préavis que la Municipalité nous propose de valider ce soir. Vu l'importance de ce sujet, il a volontairement dépouillé son intervention de tout bon mot et il va essayer de rester le plus factuel possible. L'ensemble des préavis de ce soir coûte CHF 9.3 millions. Sont exclus de cette addition le préavis sur les collecteurs du Bois-de-Ban puisque les coûts seront débités au fonds du collecteur ainsi que les deux préavis portant sur la construction des bâtiments qui iront dans le patrimoine financier qui ne seront plus à amortir selon MCH2. Or, cette même Municipalité, dans le budget présenté en décembre dernier, nous demandait de limiter les investissements entre CHF 2 à 4 millions par an (bas de la page 12).

A ce stade, il ne s'agit pas de savoir si ces investissements sont bons ou mauvais, mais comment nous allons financer tout ceci, quel plan financier la Municipalité a prévu et quelle priorité elle souhaite mettre en avant.

Techniquement, si le Conseil vote tous les préavis de ce soir, nous en aurons pour un peu plus de CHF 280'000.00 d'amortissement annuel, soit à peine moins qu'un point

d'impôts (net de refacturation à la péréquation), auquel il faut encore rajouter des coûts d'intérêts de l'ordre de 2% soit environ CHF 180'000.00 et on arrive à 1,5 point d'impôts net, pendant 30 ans.

De plus, le temps de réaliser les divers ouvrages, nous arriverons juste à la fin de la prochaine législature. Alors, il lit déjà certaines plumes acérées, seule petite pique politique de sa prise de parole, se plaindre d'une Municipalité ne sachant pas gérer les sous - Or ces décisions auront été prises sous l'ancienne législature.

Pour revenir à la Municipalité, il rappelle que lorsque nous votions le taux d'imposition de la commune, en automne dernier, il avait proposé que ce dernier soit relevé. Or, on lui avait répondu que partir en campagne sans vision claire risquait de déclencher un référendum. Ce qu'il comprend tout à fait.

Voici donc ses questions :

- Comment doit-on interpréter un tel écart de raisonnement entre le budget il y a 6 mois et les préavis de ce soir ?
- Souhaitez-vous que le Conseil fasse le tri entre les différents projets ?
- Autrement : quel est votre plan financier ?

La sagesse populaire ne dit-elle pas : Gouverner c'est prévoir et choisir, c'est renoncer ?

Personnellement, il ne peut pas imaginer dépenser des sous que nous n'avons pas, les voler à la prochaine génération et refuse donc de voter ces préavis sans la sécurité du volet financier.

M. Stéphane Bruneau. Nous avons reçu cet après-midi une réponse de la Municipalité avec notamment une attaque à son encontre, l'accusant de déformer les propos du chef de l'informatique de Pully.

La partie attaquée du rapport précise que si la pose de la fibre optique n'est pas obligatoire dans l'immédiat, elle le sera à terme. Cette attaque est d'autant plus étonnante que l'explication donnée par la Municipalité par la suite est exactement ce qui est dit. La commission vous a ouvert une porte, vous la refermez violemment. Mais étonnamment, il n'est pas fait référence au rapport de la CoFin qui lui précise bien il cite : « M. Bally répond que si tous les bâtiments de la Commune d'Épalinges ne sont pas interconnectés avec une fibre optique privée, la Ville de Pully n'acceptera pas la prestation de services informatiques en raison du risque d'intrusion de virus ou d'attaques informatiques ». Ce n'est donc pas la commission qui prétend qu'on ne peut pas commencer la collaboration sans la FO, c'est le représentant de la Municipalité, ce que le rapport de la commission précise. Tout comme elle précise que d'autres études seront nécessaires pour étudier les opportunités de déploiement.

C'est donc avec étonnement qu'il a pu lire la réponse de ce jour de la Municipalité qui sautait directement de « pas nécessaire » à la connexion de l'Eglise sans tenir compte de la phrase au milieu qui rappelle cette obligation future. Un rendez-vous chez l'ophtalmologue serait-il nécessaire ?

Concernant la remarque sur l'église connectée, oui elle a été relevée car quel qu'en soient les raisons, notifier ce point comme fait d'arme vu les budgets demandés à Épalinges était étonnant. Certains de nos collègues, plus au fait que lui sur la question religieuse, pourront sûrement nous confirmer ou infirmer l'importance de la FO dans la communication avec le Divin.

Concernant la LMeta, il rappelle juste à la Municipalité son article 13 : dans le cadre du droit applicable, les autorités fédérales veillent à pouvoir échanger des données au moyen d'interfaces électroniques, aussi bien entre elles qu'avec les cantons, les communes et les personnes privées.

Même si la loi ne concerne pas directement les communes, elle les implique dans le cadre d'échange de données avec la Confédération. Cependant, ce point est un écran

de fumée par rapport à la première préoccupation qui est que Pully nous dit clairement qu'ils ne sont pas à jour concernant la Loi sur la Protection des Données !

Concernant les prestataires sollicités, il n'a pas été fait mention ni d'Épalinges, ni de Pully mais d'une simple étude de marché avec des prestataires spécialistes du milieu, qui ne gèrent pas 2 communes mais plusieurs dizaines voire pour certains près de 200, ou des entreprises privées de taille comparable avec la commune et ayant les mêmes besoins spécifiques dans leurs domaines respectifs. Il est d'ailleurs assez amusant de voir la Municipalité mettre en doute le professionnalisme de certains de ces prestataires alors qu'ils sont eux-mêmes prestataires de la Ville de Pully. Pully serait donc une solution non sécurisée et manquant de professionnalisme ? Personnellement, il est convaincu du contraire. Puisque Monsieur le Syndic l'a cité, il vous invite à jeter un œil au préavis déposé à Romanel, qui se trouve dans la même situation que nous. Romanel a opté pour une solution d'hébergement mixte, comprenant le remplacement de tous leurs serveurs basés dans leurs locaux avec miroir dans un datacenter. Coût de l'opération : CHF 210'000.00 pour le matériel, CHF 6'500.00 par an pour l'hébergement dans un datacenter. Enfin, il ne revient pas sur les décisions des commissions, libre à vous de voter en votre âme et conscience. C'était juste que le courrier envoyé ce jour comportait un certain nombre d'erreurs.

M. Jochen Mundinger. C'était un plaisir d'assister à la commission ad hoc. Ce dossier est assez technique. Après deux séances et environ 4h de discussion, la commission s'est prononcée en défaveur de ce préavis par 8 voix contre et 1 abstention, pour différentes raisons. Il aimerait partager avec vous les arguments qui sont pour lui les plus importants pour motiver son opposition à ce préavis. D'ailleurs le complément de cet après-midi n'a rien apporté de nouveau. Pour commencer, il récapitule les paramètres clés :

- Le projet propose de construire un réseau FO privé, propre à la commune, à utiliser exclusivement par l'administration. C'est-à-dire un réseau «en plus du réseau FO Swisscom»;
- Le projet représente des coûts d'environ CHF 8 Millions sur 5 ans, incluant le crédit-cadre de CHF 2.5 millions ainsi que la 2ème tranche de CHF 1.8 millions et les coûts annuels de CHF 750'000.00. Mais le préavis ne démontre pas la valeur ajoutée de construire un tel réseau «privé» par rapport à des approches alternatives («Swisscom»);
- Et c'est cela qui coûte très cher: CHF 1.8 millions des CHF 2.5 millions + CHF 1.8 millions de la 2^{ème} tranche;
- Pour dépenser CHF 3.6 millions de plus il faudrait de forts avantages, mais nous n'avons pas eu d'arguments suffisants;
- Le préavis ne démontre pas non plus que les coûts annuels de CHF 750'000.00 (presque CHF 4 millions sur 5 ans) sont raisonnables;
- En fait il n'y a aucune offre comparative qui a été obtenue, ce qu'il trouve problématique pour un mandat de cette taille. A ce stade, le travail d'analyse nécessaire pour un projet de cette ampleur ne semble pas complet. C'est la raison du vœu de la commission que la Municipalité demande une expertise neutre par une société tierce.

Au vu de ces éléments, il vous propose de suivre la Commission ad hoc et de refuser ce préavis

M. Alain Monod, Syndic, on a eu l'occasion de lui dire qu'il n'était pas doué en informatique, c'est peut-être vrai. Apparemment il a cru comprendre qu'il était aussi nul en mathématiques aussi. Mais évidemment si vous citez le chiffre de CHF 8 millions sur 5 ans et si vous multipliez les 5 ans de CHF 700'000.00 de budget de

fonctionnement on se retrouve vite effectivement à quelques millions. On peut tenir ce raisonnement sur beaucoup de projets bien-sûr. Il a oublié de signaler aussi qu'il y a également certaines communes qui cherchent des collaborations au motif de contrat de droit d'administratif. Romanel regrette de ne pas pouvoir s'engager dans un contrat de droit administratif. Il a eu des contacts avec une commune du Nord Vaudois, qu'il ne citerait pas. Elle travaille avec Yverdon et ils sont très contents de cette situation et s'ils avaient fait appel un prestataire externe cela leur aurait coûté plus cher. Il rappelle que le contrat de droit administratif est de compétence de la Municipalité. Il a été signé et il a eu déjà eu l'occasion de le dire. Le débat maintenant porte sur l'amendement de la CoFin à propos du montant de la fibre optique.

Le Président rappelle l'amendement de la CoFin de réduire le montant du crédit cadre qui est affiché à l'écran. Il ouvre la discussion sur la proposition de la CoFin.

M. Jochen Munding. Concernant l'amendement proposé par la CoFin, il a été discuté une proposition similaire en commission ad hoc qui n'a pas poursuivi l'idée. En effet limiter le budget ne change aucune de ses réserves majeures. On part toujours dans une direction potentiellement mauvaise. Un réseau FO «privé» et un prestataire sans offre comparative. Soit on suit, soit on arrête en cours de route mais alors on se trouve dans une situation encore plus compliquée car il faut savoir que l'approche de la Ville de Pully est «Réseau FO privé». Dans le modèle de mutualisation, on perd le matériel si on arrête.

Au vu de ces éléments il vous propose de suivre la Commission ad hoc et de refuser ce préavis même avec l'amendement.

M. Esteem Okoro. Le remplacement de nos équipements de sécurité d'ici la fin de l'année 2026 est une nécessité technique que personne ici ne conteste. La fin du support de nos pare-feux exige un investissement matériel, certes, mais elle ne justifie en aucun cas une précipitation. Le support s'arrête mais pas la protection. À la lecture des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances, il devient impératif de dissocier le maintien de notre sécurité informatique du projet de génie civil que nos indicateurs financiers peinent cruellement à justifier. Les rapports initiaux de nos commissions soulignaient que la construction d'un réseau de fibre optique physique, était une condition stricte exigée par la Ville de Pully pour éviter tout risque d'intrusion. Or, le courrier de la Municipalité, reçu aujourd'hui même, rectifie soudainement cette position : la fibre n'est finalement pas obligatoire pour débiter la collaboration. L'infrastructure physique n'étant plus un prérequis technique immédiat, le vote, ce soir, d'un crédit de CHF 1'840'000.00 pour ouvrir nos routes, perd toute sa justification. Ajoutons à cela que l'étude préalable a été réalisée en collaboration avec la Ville de Pully.

L'examen du rapport de la commission des finances, basé sur les comptes communaux de 2024, révèle un taux d'endettement net de 206,1 %. Nos directives financières fixent une limite d'investissement stricte, située entre CHF 2 et 3 millions par an. Face à cela, le préavis 11/2026 demande CHF 2,5 millions de francs immédiats, pour un coût final de génie civil estimé, à terme, à CHF 3,6 millions. La charge récurrente annuelle, quant à elle, cumule CHF 750'000.00 de frais d'exploitation et CHF 500'000.00 d'amortissement comptable, totalisant CHF 1,2 millions par année. Rapporté à la taille de notre administration, ce modèle génère un coût exorbitant, compris entre CHF 7'000.00 et CHF 12'000.00 par année et par poste de travail. Il demande si un poste c'est aussi une imprimante ? L'absence totale d'une étude comparative avec les prestataires du marché privé, ne permet absolument pas de valider la pertinence de tels montants.

Sur le plan contractuel, la délégation exige le cofinancement, à hauteur de CHF 423'000.00, de serveurs physiques qui seront hébergés à Pully. Un montant qui, d'ailleurs, figure déjà dans le préavis numéro 10/2026 de la Ville de Pully. En cas de séparation, ce matériel ne nous appartiendra pas, et le contrat ne documente aucune clause garantissant la restitution autonome de nos données. Malgré une facturation annuelle de CHF 750'000.00, aucune présence physique d'un informaticien n'est garantie sur notre site, laissant le dépannage de premier niveau à la charge exclusive de notre propre administration. Pire encore, notre commune devra soumettre ses futurs choix logiciels, à l'approbation préalable du Service des systèmes d'informatique de Pully. Épalinges perd beaucoup en souveraineté. La sécurité informatique de notre commune doit s'assurer par des mesures proportionnées, sans valider un investissement démesuré, ni un contrat asymétrique. Il vous propose donc de refuser le crédit lié au génie civil et à la délégation globale. Conformément à l'amendement déposé par la commission des finances, seule l'enveloppe strictement nécessaire au remplacement du matériel des pare-feux actuels, doit être autorisée. En parallèle, il faudrait mandater une étude préalable, exécutée par un tiers expert et neutre, sans aucun lien avec la Ville de Pully. Cet audit permettra de définir nos besoins exacts, d'analyser les coûts réels, et de comparer objectivement les solutions des prestataires publics ou privés, dans l'intérêt exclusif de la Commune d'Épalinges.

Le Président demande la conclusion de l'intervention de M. Esteem Okoro. Il rappelle que l'on ne vote pas sur la délégation à Pully. Cela est l'affaire de la Municipalité qui a conclu un contrat avec cette dernière. On vote sur les équipements et la modernisation des réseaux.

M. Alain Monod, Syndic, aimerait réagir à certains propos de M. Esteem Okoro. D'abord de mandater une entreprise informatique qui n'a aucun contact ni avec Pully ni avec Épalinges pour vérifier que ce qui a été proposé avec un comité de pilotage et un comité technique par des représentants de Pully et d'Épalinges c'est correct. Il se réjouit de voir le résultat ainsi que le conflit d'intérêts. Si systématiquement maintenant il est demandé d'analyser les propositions qui sont faites par la Municipalité par un bureau externe, il nous faudra du temps.

Il n'a pas compris non plus le calcul de CHF 500'000.00 annuels d'amortissements. La durée d'amortissement prévue effectivement pour du matériel informatique est de 5 ans. Et c'est ce qui arriverait indépendamment de Pully. C'est pour tout matériel informatique. Il rappelle que le contrat de droit administratif est signé pour 3 ans renouvelable. Il y a de grandes chances que sauf grosse catastrophe il soit renouvelé au moins pour deux ans supplémentaires avec un matériel qui serait devenu obsolète avec le temps.

Concernant le calcul sur le coût par imprimante, la Municipalité a montré à la commission ad hoc et à la commission des finances, le tableau de répartition des coûts qui ne se base pas sur le nombre d'imprimantes mais sur le nombre de postes de travail. Chaque poste ne comporte pas forcément une imprimante. Il y a des pourcentages définis en fonction du poste de travail.

M. Esteem Okoro souhaitait savoir ce qu'était un poste de travail et il n'y a pas eu d'informations reçues dans le préavis et les informations ont été reçues en séance a posteriori et c'est important de les connaître pour avoir un avis éclairé et significatif pour prendre une décision. Il y a peu de choses en open source et beaucoup de coûts de licences faramineux.

Le Président souhaite que le débat ne devienne pas trop technique et il propose de passer au vote de l'amendement.

M. Corentin Binamé. Il profite de la présence de la Ville de Pully pour poser une question. Il aimerait savoir à quel point c'est important et quelle est le timeline nécessaire pour la modernisation du réseau inter-bâtiments qui est le principal point d'achoppement à la CoFin et la raison pour laquelle il a été proposé cet amendement.

Sur demande de M. le Syndic, le président autorise la prise de parole du chef du Service informatique de la Ville de Pully. Concernant la timeline pour le réseau, le constat doit être réalisé aussi avec les utilisateurs comme des retours de gros problèmes techniques, des interruptions, des mauvaises connexions. Il y a une remise en question à avoir. Elle doit se faire sur différents angles. Malheureusement dans cette étude de base, il a été dit lors de la séance avec la commission, il n'a pas été possible de faire une étude plus approfondie ceci malgré tout le temps passé en séances et qui n'a pas été facturé à Épalinges. En effet, il y a des besoins à mesurer. On parle de résilience, de pénurie d'énergie, un vent de panique aussi à savoir comment pouvait-on fonctionner sans compter sur des opérateurs externes, sans compter sur un certain nombre de paramètres qui étaient hors périmètres de la ville. Aujourd'hui ce sont des éléments qui devront encore être pris en compte à Épalinges pour connaître où il faut mettre de la fibre et où on peut mettre des solutions plus économiques. Cette évaluation doit être faite pour amener un projet ficelé. C'est pour cela que M. le Syndic a insisté sur un crédit cadre pour permettre la réalisation de ces études. Un autre élément important aussi, concernant la liaison entre Épalinges et Pully, comme Pully a des excellentes relations avec le Canton qui lui fournit la fibre à un coût extrêmement raisonnable, elle a pu être réalisée pour un coût extrêmement avantageux mais la décision devait être prise de suite. Ce genre de relation peut être mis à profit pour d'autres interconnexions. Lors des discussions avec la commission il a été expliqué que si des opportunités avantageuses se présentent, il faut pouvoir avoir une réactivité pour y répondre positivement et faire des économies importantes sur des travaux qui doivent de toutes façons être réalisés. Un crédit cadre est nécessaire pour cela.

M. Erich Dürst. Il remercie le représentant de la Ville de Pully pour ces explications qu'il a entendues avec un peu d'étonnement. En 20 ans de Conseil, il constate que c'est la première fois qu'une personne externe s'exprime devant le plénum. Est-ce un changement de pratique et est-ce quelque chose qui devrait figurer dans le règlement ? Il revient sur le préavis et il précise qu'il va s'exprimer que sur le préavis et ne va pas se prononcer sur la convention de droit administratif qui effectivement relève de la compétence de la Municipalité. Il est tout à faire d'accord que la sécurité informatique et la modernisation est une nécessité. Par contre, dans quelle mesure est-ce une urgence, il ne saurait le dire. Mais globalement il est évident qu'il y a un champ d'activités qui est important pour l'administration communale et les citoyens palinzards. Cependant, ce préavis, à son avis, est malheureusement bien lacunaire et il n'a pas l'impression que les explications fournies aux commissions et par le courrier reçu ce jour complètent ces lacunes. La question que M. Jochen Munding a soulevé tout à l'heure est tout entière : pourquoi faut-il investir autant d'argent dans une fibre optique alors que des réseaux de télécommunications, à sa connaissance, existent sur le territoire de la commune. La fibre optique qui en plus ne bénéficiera même pas aux habitants de la commune ou dans certains quartiers mais il ne sait pas dans quelle mesure. Il y a quelques années, il y a eu un postulat déposé à ce sujet par Mme Brigitte Crottaz, alors encore conseillère communale, et le constat était que ce n'était pas

suffisamment rentable pour Swisscom de mettre la fibre optique. Est-ce que cela a évolué depuis ? Est-ce raisonnable de mettre autant d'argent pour relier quelques bâtiments communaux sans qu'il y ait un bénéfice direct pour les habitants. Pour lui c'est un élément qui n'est absolument pas éclairci. Il ne pense pas que toute entreprise qui ne possède pas son propre réseau soit exposée à des risques. Cela se saurait. Les risques existent certes, mais les solutions existent aussi avec les lignes de télécommunication qui sont déjà en place. Il trouve que cette demande de crédit est peu ou mal expliquée et il invite à ce stade de refuser ce préavis. Cas échéant la Municipalité pourra revenir avec davantage d'explications pour mieux nous convaincre. Il ne s'agit pas de cogestion, la convention de droit administratif appartient à la Municipalité mais d'accorder les crédits appartient au Conseil.

M. Alain Monod, Syndic. Il a siégé de 1993 à 2011 au Conseil communal et il n'arrive pas à se rappeler si des intervenants externes se sont adressés au Conseil communal mais en tous les cas il n'y a rien qui ne l'interdit ni la loi sur les communes ni notre règlement du Conseil communal. La Municipalité a le droit de se faire entourer de qui elle veut pour des conseils. C'est d'ailleurs exactement la même chose au Grand Conseil pour ceux qui sont ou qui ont été députés comme Mme Crottaz et lui-même. Maintenant, la fibre optique est le sujet de la soirée. Il entend bien les remarques qui sont faites. L'autre jour il a bien pensé à ce préavis car en se rendant en Suisse allemande, il a longé tout le plat de Sainte-Catherine, et il est long ce plat, et il a constaté qu'ils sont en train d'installer la fibre optique. On ne peut pas dire qu'il y a beaucoup d'habitations sur ce tronçon. Pour la fibre optique à Épalinges, Swisscom en l'occurrence, il a été constaté que des citoyens accusent Swisscom de traîner les pieds pour l'installation de la fibre optique. On entend souvent le reproche qu'il y a des problèmes de réseau dans la commune. Sauf erreur Swisscom a commencé gentiment sur les bas de la commune, sur les hauts c'est beaucoup plus difficile et il faudra beaucoup plus de temps.

M. Laurent Balsiger. Il est doublement dans l'embarras car il est un ancien collègue du responsable de l'informatique ici présent comme il a travaillé 12 ans pour la Ville de Pully. Cela date maintenant de plus d'une dizaine années. Il est dans l'embarras car cela fait un certain moment qu'il avait attiré l'attention de la Municipalité sur les préoccupations du fonctionnement du service informatique et aussi de la fibre optique. Il avait déposé, il y a quelques années, quelques questions/interpellations à ce sujet. Son constat est qu'on a un retard colossal au sein de l'administration d'Épalinges par rapport à nos systèmes informatiques c'est problématique et des questions doivent se poser à ce propos. Cela été soulevé à plusieurs reprises notamment par notre collègue Esteem Okoro. L'autre aspect est qu'il y a un malaise visiblement, on entend les interventions de ce soir par rapport aux choix qui nous sont proposés, manque d'explications, on reçoit des documents encore aujourd'hui. Il propose que la Municipalité retire son préavis, c'est plus agréable un retrait que d'essayer un refus. Le sujet n'est pas mûr, il y a des questions, un besoin de comprendre des choses tant sur la situation de l'informatique de notre commune que sur ce qui doit être fait. Là pour lui le risque est d'essayer un non comme les choses ont l'air de se faire dans l'urgence et l'avenir de notre informatique mérite mieux qu'une décision prise dans l'urgence.

M. Alain Monod, Syndic. Indépendamment de la décision à venir quant au retrait ou pas, il n'est pas sûr que de reporter ceci à l'ordre du jour d'une prochaine séance va amener beaucoup d'informations complémentaires. Il faut que la Municipalité en discute et il demande une suspension de séance pour 10 minutes.

Le Président reprend la séance à 20h20.

M. Alain Monod, Syndic. Il propose un amendement de la Municipalité après discussion au sein du collège municipal. Le préavis n'est pas retiré car les discussions seront identiques par la suite. En revanche, il propose un amendement de la Municipalité qui ramènerait le montant consacré à la fibre optique à CHF 0.00. Ce qui veut dire que le total du préavis, si vous acceptez l'amendement, porterait sur CHF 596'500.00 représentés par l'interconnexion de la fibre optique entre Pully et Épalinges car on n'y échappe pas, le renouvellement de 2 firewalls, puis la participation aux infrastructures des centres de données et transferts, ce qui donne le total de CHF 596'500.- TVA incluse. L'amendement que vous présente la Municipalité en contre-amendement de l'amendement de la commission des finances tout en vous rappelant que le contrat de droit administratif reste de la compétence de la Municipalité. Concernant la fibre optique, il rappelle qu'il y a beaucoup de citoyens qui se plaignent des prestations de Swisscom. Ce sera à la Municipalité de se faire la réflexion ensuite quels bâtiments et à quel rythme, il conviendra de les raccorder en fibre optique.

Le Président précise donc que le vote porte sur l'amendement de CHF 596'500.00, la CoFin propose de ramener le préavis à CHF 900'000.00 mais comme l'amendement de la Municipalité est encore moins élevé, il part du principe que l'on peut voter la proposition municipale.

Il convient d'opposer les deux amendements.

M. Jochen Mundinger. Une solution sans réseau FO privé est potentiellement intéressante par contre elle est assez compliquée à digérer. Il y aura pas mal de questions ensuite par exemple pour la ville de Pully au niveau des services proposés. Y aurait-il d'autres changements sans la fibre optique. Quel est l'impact sur les coûts récurrents ? Il est compliqué de s'adapter à ce nouveau cas de figure.

M. Alain Monod, Syndic. Il confirme qu'à ce stade, si vous votez l'amendement de la Municipalité, il n'y aura pas d'impact et la Municipalité reviendra avec un préavis qui traitera uniquement de la fibre optique selon le résultat des discussions d'aujourd'hui et des priorités à fixer pour équiper en fibre optique. Dans la relation Pully-Épalinges il n'y a pas d'impact.

Le Président propose maintenant de passer au vote des deux amendements, le problème ne va se régler ici.

Vote amendement CoFin, soit : « *La CoFin propose, sous le point 1 des conclusions de réduire le montant du crédit d'investissement de CHF 2'500'000.- à CHF 900'000.- pour limiter l'investissement aux travaux liés à l'interconnexion FO entre Pully et Epalinges, au renouvellement du pare-feu (Firewall) principal et secondaires et à la participation aux infrastructures serveurs de la commune d'Epalinges vers les centres de données de la ville de Pully et sous le point 4 de modifier le terme crédit d'étude en crédit d'investissement.* ».

Au vote, avec 24 oui, 28 non et 9 abstentions, l'amendement est refusé.

Vote sur l'amendement de la Municipalité qui propose de maintenir l'acquisition des équipements informatiques nécessaires, soit de ramener le préavis à CHF 596'500.00 TVA comprise.

Au vote, avec 51 oui, 7 non et 4 abstentions, l'amendement de la Municipalité est accepté.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 11/2026 amendé selon la proposition de la Municipalité dont la totalité est à voter.

Au vote, avec 30 oui, 22 non et 10 abstentions, le préavis 11/2026 amendé est accepté.

7. REQUALIFICATION DU PLAT DE LA CROIX-BLANCHE (PHASE 2) ET INSTAURATION D'UNE ZONE 30 KM/H – DEMANDE DE CRÉDITS DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 23/2025.

Le Président donne la parole à Mme Brigitte Crottaz, Municipale, qui va donner l'historique du dossier.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle souhaite faire part de quelques réflexions avant de donner la parole aux responsables des commissions et avant la discussion qui va suivre. À la suite de la présentation de ce préavis en commission, la Municipalité a eu quelques doutes quant à l'opportunité de maintenir à l'ordre du jour ce préavis relatif à la requalification de la route et de la place de la Croix-Blanche. L'accueil réservé au projet en commission était en effet pour le moins mitigé : une commission des finances divisée, et un refus de l'ensemble du préavis acquis avec la voix prépondérante du président. Un rapport de minorité propose quant à lui d'accepter au moins le crédit pour la requalification de la place. La commission d'urbanisme s'est également dite favorable à la requalification de la place, mais opposée à celle de la route. Nous avons donc sincèrement envisagé un retrait partiel du préavis afin de ne conserver que la partie concernant la place. Toutefois, après avoir repris l'ensemble de l'historique de ce dossier, nous considérons qu'un retrait serait difficilement défendable au regard du travail demandé par le Conseil communal lui-même depuis maintenant plus de huit ans.

Car il faut rappeler une chose essentielle : ce projet n'est pas né d'une lubie municipale récente. Il s'inscrit dans une réflexion engagée de longue date par la Municipalité, par les services communaux, mais aussi par le Conseil communal lui-même.

Déjà en 2014, le Plan directeur communal de mobilité a identifié la Croix-Blanche comme l'une des principales centralités de la Commune et a préconisé une requalification du secteur, avec une place plus importante donnée à la mobilité douce et aux espaces publics de qualité. Le Plan lumière de 2015 allait dans le même sens, avec l'idée de reconnaître la Croix-Blanche comme un véritable pôle urbain, doté d'une identité propre. En 2018, la Municipalité est venue devant le Conseil communal avec un préavis demandant un crédit d'étude pour repenser la route et la place de la Croix-Blanche. Ce préavis rappelait déjà que l'objectif était de transformer ce secteur en une véritable centralité communale attendue depuis longtemps. Mais le Conseil communal, par la voix d'un conseiller PLR, a alors demandé davantage. Il a souhaité une réflexion plus globale, plus large, intégrant les nombreux projets du secteur. Il a demandé des études complémentaires, une vision d'ensemble, une démarche participative, des ateliers, des consultations. La Municipalité a entendu ces demandes, ne les a pas

contestées et les a mises en œuvre. Un groupe de réflexion Croix-Blanche a été constitué par des membres du Conseil communal de chaque parti. Une démarche participative a été organisée. Un questionnaire a été adressé à la population. Des ateliers ont été conduits réunissant les membres de la commission d'urbanisme, les commerçants, les propriétaires et différents partenaires.

Toutes ces démarches se sont conclues avec les mêmes demandes : le souhait d'une place plus conviviale, avec des espaces de rencontre, des terrasses, des bancs, des jeux pour les enfants et une route plus végétalisée, plus sûre, avec davantage de place pour les piétons. Autrement dit : exactement ce que propose le préavis que nous vous présentons ce soir et qui lui-même fait suite au crédit d'étude de CHF 390'000.00 accepté par le Conseil communal en septembre 2020.

Depuis lors, les études ont été réalisées, les procédures conduites, les négociations menées avec plusieurs propriétaires privés, les projets adaptés aux contraintes des pompiers, des transports publics, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et des normes cantonales.

La première phase de ce projet a déjà été acceptée par ce Conseil en 2024 avec la création d'un parking sur l'ancien terminus du bus N°5. Nous sommes donc arrivés aujourd'hui au terme d'un très long processus démocratique, participatif et administratif. Et il faut avoir l'honnêteté de le dire : si le Conseil souhaite désormais encore repousser le projet, il devra aussi assumer le fait que ce sont précisément ses demandes successives qui ont conduit à multiplier les études, les réflexions et les délais. Et un refus n'aurait rien d'anodin. Si le projet routier, qui a été publié dans la FAO et qui comprend entre autres la limitation de la vitesse à 30 km/h sur ce tronçon de route, si ce projet routier n'est pas accepté par le Conseil communal, la procédure sera caduque à fin 2026 et tout devra être recommencé depuis le début : nouvelles études, nouvelles procédures, nouvel examen préalable, nouvelles mises à l'enquête, nouveaux coûts et probablement encore plusieurs années supplémentaires de perdues. Elle a par ailleurs été très claire dans sa présentation aux 2 commissions et assuré que la réalisation de la partie routière ne se fera que lorsque les finances communales le permettront.

Le vote de ce soir constitue donc avant tout une validation de principe, permettant de sécuriser le projet, d'obtenir les validations cantonales et d'éviter de devoir tout recommencer plus tard avec de nouveaux coûts qui viendront s'ajouter à ceux qui ont été déjà dépensés.

Par ailleurs, vous l'avez toutes et tous constaté, l'état de la chaussée de la route de la Croix-Blanche continue de se dégrader et chacun sait qu'une réfection sera de toute façon nécessaire dans les prochaines années (*une photo préparée par Mme Crottaz est affichée à l'écran montrant les fissures dans la route*). Il faut être lucide. Même un projet purement routier, avec reprise des infrastructures, trottoirs, éclairage et mandats d'études, coûtera probablement presque autant que le projet présenté aujourd'hui, sans offrir les améliorations urbanistiques, paysagères et sécuritaires proposées ici.

En définitive, ce préavis pose une question assez simple : après plus de huit ans de réflexions, de demandes d'études de la part du Conseil communal, de consultations et de participation, voulons-nous enfin donner une direction claire à l'avenir de notre centre communal, ou souhaitons-nous repartir une nouvelle fois pour plusieurs années d'attente et de procédures ? Après réflexion, nous considérons donc qu'il s'agit aujourd'hui d'une responsabilité collective d'aller de l'avant et de laisser le Conseil communal assumer pleinement le choix qu'il fera.

Elle remercie de votre attention et vous laisse donc décider, sur la base de ces éléments, de la suite à donner à ce préavis.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission d'urbanisme et des constructions pour son travail.

Au vu des avis exprimés en commission, il propose de commencer la discussion par la question de l'aménagement de la place de la Croix-Blanche qui semble recueillir plus de consensus, puis d'aborder le réaménagement du plat de la Croix-Blanche, avant de voter sur les amendements. Nous procéderons ensuite au vote final sur l'ensemble du préavis, amendé ou pas. Y-a-t-il des objections sur cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte sur le réaménagement du plat de la Croix-Blanche.

Mme Soisic Boulad (à l'aide d'une présentation qui est diffusée à l'écran)

La Municipalité nous présente la deuxième phase de la requalification du secteur de la Croix-Blanche, avec l'ambition de créer un centre "vivant, accessible et convivial". Peut-on réellement utiliser le mot "accessible" en supprimant des places de stationnement ?

Pour cela, elle souhaiterait soumettre encore plusieurs questions et remarques au Conseil.

Point 3.1 La Place de la Croix Blanche

La démarche participative réalisée en 2021, "Dessine-moi l'avenir de la Croix-Blanche" a fait ressortir les envies et souhaits suivants :

- une place ouverte, des terrasses ;
- des vitrines vivantes donnant sur la place ;
- de la verdure, des arbres ;
- des places de jeux et des bancs ;

Aucun élément ne montre que la population souhaite la suppression des places de parking.

Il est écrit que : "devant la Maison de commune, la suppression des places de stationnement permettra une mise en valeur du bâtiment..."

Elle a pu relever aux pages 45, 57 et 69 du plan d'affectation les points suivants :

- "recentrer un arrêt principal devant le bâtiment communal et l'auberge avec les TL"
- et "augmenter la fréquence des lignes 45 et 46 à 10 minutes".

Elle s'est un peu amusée à faire appel à l'IA et elle partage cette simulation avec un bus devant la Maison de commune.

Elle demande si la desserte d'un bus TL toutes les 5 minutes devant la maison et l'auberge communale, contribue vraiment à mettre en valeur les bâtiments en question ?

En matière de sécurité routière, la transformation des places en épis serait un moyen simple d'apporter une fluidité en marche avant, une meilleure visibilité en marche arrière et faciliterait les manœuvres.

Point 3.2 La Route de la Croix-Blanche

Il est écrit page 7 du rapport de la DGMR : "Tel que prévu, le dispositif anti-dépassement de l'arrêt de bus Giziaux risque de ne pas être compris et présente un problème de sécurité". Elle aimerait ajouter à cela un 3ème problème : la fluidité aux heures de pointe.

Dès 16h, lorsque les bus, les automobilistes, les motards, les cyclistes, les vélos cargos rejoindront la route de Berne au bout de la route de la Croix Blanche. Accumulés et bloqués derrière un bus qu'on ne pourra pas dépasser, comment les usagers venant



Épalinges

Commune

du chemin de Mon-Repos, ceux qui reviennent de la déchèterie, les habitants du quartier Giziaux, les parents ayant récupérés leurs enfants au Jarsd'in, pourront-ils s'insérer direction Croisettes ?

La Municipalité a-t-elle pris en considération les futurs problèmes de circulation et les problèmes d'engorgement ?

Point 3.2.1 Parcelles RF n°508, route de la Croix-Blanche 44, propriété de la CPEV, gérée par Cogestim

Il est écrit : "Cet aménagement pose des problèmes de point de vue de la sécurité, puisque les véhicules manœuvrent sur le trottoir et la route en marche arrière..."

C'est faux, le trottoir en question est déjà sécurisé comme l'indique la photo diffusée. Cependant, ici encore des places de parking remaniées en épis seront un moyen simple d'apporter fluidité et sécurité : fluidité en marche avant, visibilité en marche arrière et faciliterait des manœuvres.

Vous annoncez également "un déplacement du passage piéton pour éviter que des véhicules ne reculent dessus..." or la route de la Croix-Blanche est annoncée en zone 30 km/h. Les passages piétons sont généralement absents dans les zones 30.

A sa connaissance toutes les transformations en zone 30 à Épalinges ont été accompagnées d'une suppression des passages piétons :

- Ch. de l'Église malgré la proximité de l'école de l'Ofrequaz
- Pré d'Yverdon
- Planches
- Raidillon
- et dernièrement Boveresses.

Point 3.2.2 Abattages et re-végétalisation de l'espace public

"... les arbres existants n'ont également jamais pu se développer et sont restés très modestes."

En faisant quelques recherches, elle a appris que les grilles d'arbres peuvent limiter la croissance du tronc, des racines et empêcher l'eau de pluie d'atteindre le sol.

Des solutions simples et peu coûteuses existent comme la suppression des grilles, l'amélioration du sol et un entretien adapté.

Sur le site du canton de Vaud, l'entretien des arbres en milieu urbain y est très bien expliqué.

Elle a également pu relever page 15 du plan d'affection "qu'Épalinges dispose d'une très bonne qualité paysagère existante. Que son patrimoine paysager est composé de nombreuses forêts qui sont des terrains de loisirs et de détente appréciés de la population". Épalinges possède donc déjà, d'après cela, une densité exceptionnelle d'arbres et de forêts.

Elle est convaincue que de grandes économies pourraient être réalisées sur le budget global de ce projet, avec une approche plus pragmatique et moins radicale, et en conservant les arbres actuels de la Croix-Blanche.

Traitement des oppositions

Vous avez pu prendre connaissances d'une partie des échanges entre les commerçants et la Municipalité. L'Association des commerçants d'Épalinges renouvèlera la demande de maintenir les places de stationnement tout en gardant un dialogue serein avec la Municipalité. Les futures distances à parcourir des parkings jusqu'au centre de la route de la Croix-Blanche auront des conséquences directes sur :

- la baisse d'attractivité des commerces ;
- le report de la clientèle vers les grands centres commerciaux en zones industrielles ;
- les difficultés d'accès aux habitants par les professionnels (par exemple de la santé) et les visiteurs.
- l'impact fort sur les personnes âgées ou à mobilité réduite.

A Épalinges, une ville d'environ 10 000 habitants, située à 780 mètres d'altitude, et en pente, la voiture reste une réalité incontournable.

L'impact sur les commerces locaux sera catastrophique lorsque les conditions météorologiques ne permettront pas les déplacements à pied ou à vélo : en cas de pluie, de neige ou de froid intense, ce qui est chose courante à Épalinges.

Elle souhaite faire une petite parenthèse : M. Erich Dürst avait avancé le fait que les plus grandes rues commerçantes sont des rues piétonnes. Elle se permet de partager des photos qu'elle a prises à Bordeaux en mars de cette année, à proximité de la place Gambetta, la rue Sainte Catherine est souvent citée comme la plus longue rue commerçante d'Europe. On y voit des commerces fermés suite à l'impact de la suppression des places de parking à Bordeaux, et de la difficulté d'avoir accès au centre-ville en voiture. Elle précise que c'était un samedi le jour où les photos ont été prises.

Nous ne pouvons pas ignorer que le premier sujet qui ressort concernant des commerçants sous pression, est l'accessibilité aux commerces. Avant l'insécurité et la vente en ligne !

Prenons l'affiche de Lausanne « Stop on en a marre » les deux premiers problèmes mis en avant sont l'accès au centre-ville, et les places de parcs en moins.

La Fédération des Métiers de l'Accueil et du Goût, la FMAG, demande le maintien de places de stationnement de proximité, la gratuité des places, une approche de mobilité véritablement multimodale conciliant piétons, cyclistes, transports publics et les automobilistes.

Dans le journal Lausanne Cités du 11 décembre 2025, une étude menée par Serge de Ribeaupierre, membre du comité Le Centre Lausanne, révèle les quatre difficultés majeures qui ressortent avec insistance à la suite du sondage d'une centaine de commerçants. La première est l'accessibilité au centre-ville.

Aujourd'hui, des applications grandissent pour pouvoir trouver une place de parc ! Chaque place compte, selon le journal Suisse Energie de juin 2025.

Pour finir, une autre réalité locale, nous avons deux nouveaux tenanciers de l'auberge communale, à qui nous souhaitons beaucoup de succès.

Est-ce vraiment leur donner le coup de pouce dont ils auraient besoin que de supprimer toutes les places de parking à proximité de leur établissement ?

En conclusion, elle reste persuadée que si l'accès au centre d'Épalinges reste facile, la population aura envie de venir, de consommer sur place et de se détourner de la vente en ligne et des centres commerciaux.

Aujourd'hui il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport, mais de vous faire prendre conscience qu'il faut garder ces places de parking zone bleue route de la Croix-Blanche et que tous les usagers de la route peuvent cohabiter.

Cela n'empêchera pas d'avoir une superbe place de la Croix-Blanche avec de la verdure, une fontaine, des bancs et une place de jeux.

Il serait important que ce préavis soit revu et modifié dans l'intérêt de la population, de la clientèle et des professionnels. Qu'Épalinges puisse se différencier des autres communes et continuer à développer son dynamisme et son attractivité.

Mme Chloé Restauri. Pour protéger nos aînés, nos enfants en bas âges et les personnes ayant une santé fragile lors des fortes chaleurs estivales, il est essentiel d'accepter le préavis 23/2025, dans son entier et non pas en amputant ses conclusions 2 et 3 ou de reporter une autre réflexion.

En effet, ce projet répond au besoin de la population face aux îlots de chaleur présents sur la route de la Croix-Blanche, car l'architecture actuelle crée une augmentation de 2 à 3 degrés, selon le plan des îlots de chaleur. Si cette rue est accueillante et agréable



Épalinges

Commune

lors des températures modérées, elle devient un véritable four en période de forte chaleur, qui a tendance à s'amplifier chaque année.

C'est un besoin réel de la population. Concrètement, l'été dernier, vers 17h à l'arrêt de bus de la Croix-Blanche, un monsieur était assis sur le banc, visiblement éprouvé par la chaleur. Son visage avait pris une teinte que même un coup de soleil qualifierait d'ambitieuse. L'arrêt de bus, quant à lui, offrait une protection contre la pluie... mais aucune contre le soleil. On pourrait presque dire que l'ombre y est en option.

Aujourd'hui, il n'est souvent pas possible d'éviter une exposition prolongée à la chaleur, si une personne veut se rendre à la Coop ou à la Migros en transports publics, que ce soit aux arrêts de bus ou sur les trajets piétons. En période de canicule, ce simple acte du quotidien peut alors devenir un véritable parcours du combattant — sans médaille à l'arrivée, mais avec parfois un risque réel pour la santé. Pour certaines personnes âgées, faire ses courses sous forte chaleur relève moins du shopping que de l'épreuve d'endurance... et ce sans point de ravitaillement ni ligne d'ombre

Il est de notre devoir de protéger la population vulnérable lors des fortes chaleurs, nous devons donc planifier une diminution de l'effet d'ilot de chaleur à cet endroit. Et ceci, surtout si nous souhaitons continuer de préserver un climat accueillant pour favoriser nos commerçants locaux et les terrasses de nos restaurateurs.

Par conséquent, tôt ou tard nous serons obligés d'agir dans le futur. En acceptant ce préavis ce soir, nous ne disons pas, commençons les travaux aujourd'hui. Nous permettons simplement que la réflexion de longue haleine de notre service d'urbanisme ne soit pas balayée par un coup de vent.

La route devra être refaite dans le futur. Accepter donc ce soir ce préavis, est un investissement nécessaire et non pas de l'argent jeté par les fenêtres.

Elle invite donc à refuser l'amendement et d'accepter ce préavis dans son intégralité.

M. Julian Pidoux. En tant que président de la CUC, il tient à faire part des réflexions tenues à la CUC. La réunion a duré longtemps. Les explications données par Mme Brigitte Crottaz nous ont également été partagées ce soir-là. La CUC a pris sa décision en toute connaissance de cause. Cette proposition d'amendement était le fruit d'un compromis puisqu'initialement la tendance allait plutôt dans le sens d'un refus complet ce qui ne satisfaisait personne car la perspective de perdre la place de la Croix-Blanche dans le processus était insatisfaisant pour chacun. Ce qui a surtout conduit à cette solution de refuser le montant pour le plat de la Croix-Blanche ne veut pas dire qu'on ne va rien faire. Le parking sur la place, ancien arrêt du 5, a été accepté donc il est faisable. Dans ce processus-là, la question du litige du retrait des zones bleues a été réglée et donc les zones peuvent être supprimées. Libre ensuite à l'imagination de savoir ce qu'on veut en faire. Peut-être des petites terrasses pour certains commerçants. La zone 30 a également été acceptée par le Canton. Elle est également réalisable avec des petits aménagements mais sans doute pas dans les montants qui nous sont proposés ce soir. Donc voilà aussi les raisons pour lesquelles il a été décidé de refuser les montants dédiés au plat de la Croix-Blanche car il y a d'autres solutions et cela ne veut pas dire ne rien faire du tout. Notamment pour les questions de sécurité qui sont ressorties lors des discussions et pour plusieurs cas à proximité des passages piétons, c'est problématique mais elles peuvent être solutionnées puisque les questions de parking sont réalisables.

Il comprend bien que Mme Brigitte Crottaz soulève tout le processus de réflexion, de recherches, de consultations de la population mais le temps de consultation n'est pas le temps financier et aujourd'hui la réalité de la réflexion c'est une réalité financière. Et on doit compter avec la réalité du jour, que les belles idées et envies que les précédents Conseils ont eues ne sont malheureusement plus applicables aujourd'hui. Ce qu'il faut surtout retenir c'est que dans un premier temps on pourra accompagner



Épalinges

Commune

la transformation du bâtiment du centre commercial avec une place et il pense que malgré tout on gardera au centre ou en tout cas au secteur de la Croix-Blanche un sentiment plus convivial de ces lieux. Enfin, il n'est pas sûr que le plat de la Croix-Blanche soit le plus significatif pour des îlots de chaleur de notre commune. Pour toutes ces raisons, il invite à accepter l'amendement proposé par la CUC car de nouveau le refus du budget pour les montants alloués au plat de la Croix-Blanche ne veut pas dire qu'il ne se fera rien.

M. Nicolas Häusel. Il y a des besoins d'aménagement sur le plat de la Croix-Blanche et il y a des possibilités selon les dires du Président de la CUC de faire des aménagements. Avec quel budget on ne le sait pas si on refuse ce préavis. Personnellement, scinder ce préavis en deux comme mentionné serait une aberration par rapport au projet d'ensemble qui est présenté aujourd'hui et autorisé. Ces aménagements-là sont prévus de longue date et sont attendus par la population tout comme les aménagements prévus aux Tuileries. Il rappelle qu'un projet relativement similaire est lancé aux Tuileries et que cela fait 15 ans que la population attend la réalisation de ce projet-là. Pour sa part, il considère que si on veut un bénéfice de requalification de l'espace de la Croix-Blanche c'est prioritairement sur la route qu'il faut intervenir. On a plus de marge de manœuvre de transformer cet ensemble en intervenant sur le plat. Certes on vote un crédit élevé aujourd'hui mais la Municipalité n'est pas obligée de dépenser et doit faire clairement des adaptations de ce projet en fonction des capacités financières de la commune pour revoir et étaler les aménagements prévus. Au vu de ce qui a été dit par Mme Crottaz et des démarches du Conseil communal et celles menées avec la population, il suggère de voter l'ensemble de ce préavis et de ne pas le scinder. De laisser à la future Municipalité les finances nécessaires pour réaliser ces différentes étapes pour un projet d'ensemble tout en formulant le **vœu** que la Municipalité, dans la réalisation de ce projet, étudie toutes les possibilités d'économies et d'adaptations de ce projet aux finances communales tout en laissant l'essence même du projet vivant.

M. Erich Dürst, souhaite préciser que les votes à la CUC n'étaient pas unanimes et même relativement partagés. Il n'est plus tout à fait certain que l'amendement ait obtenu la majorité absolue des commissaires car il y a eu des abstentions également. Sans amener de rapport de minorité, il tenait à apporter ces précisions.

M. Laurent Balsiger. Il aimerait répéter, suite à ce que Mme Brigitte Crottaz a dit, qu'il s'agit de deux bons projets que ce soit la place ou la rue. Ce sont des projets sur lesquels on travaille depuis longtemps et on s'est penché pour celles et ceux qui ont eu la chance d'être à la démarche participative. La CUC a travaillé longuement sur ces projets. Aujourd'hui, c'est finalement une question d'argent. Est-ce qu'un projet qui est central pour notre commune et sur lequel on travaille depuis longtemps, si on ne vote pas ce préavis aujourd'hui, si on ne lève pas les oppositions, cela veut dire que ce projet est perdu. Tout l'argent investi à ce jour est perdu, est-ce vraiment de l'efficacité au niveau du ménage communal. Il ne le trouve pas. On ne peut pas laisser la route dans cet état de toute façon. Il aimerait poser une question au Municipal des routes. On voit que l'essentiel du budget se porte sur la route et les canalisations pour la partie de cette route de la Croix-Blanche. Est-ce que ces travaux se feront de toute façon. Cela veut dire que si on refuse ce préavis, la Municipalité reviendra avec un autre préavis pour refaire la route, les canalisations ? 80% du préavis sont pour les infrastructures et 20% pour les aménagements. En gros, on risque de perdre tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour finalement avoir juste une réflexion routière et perdre tous les bénéfices d'un projet qui mettrait un des deux centres de notre

commune non seulement au goût du jour mais qui le préparerait pour le futur. Pour ce qui est des places de parc, elles existeront toujours dans le parking entre Croix-Blanche et la route de Berne. Il y aura des nouvelles places créées à l'ancien terminus du 5. Il travaille à Aubonne et il y a trois parkings qui centralisent les places et les commerces locaux résistent très bien et se développent même. Au contraire, cela a été dit à la CUC c'est plus facile de se parquer dans une zone où on a des places disponibles en nombre plutôt que dans une rue que l'on doit faire plusieurs fois dans l'attente qu'une place se libère et non seulement en plus une place latérale qui est dangereuse car elle bloque le trafic un certain temps et demande des manœuvres. Il pense que le projet est bien réfléchi et il invite à le soutenir dans sa totalité.

M. Roland Perrin, Municipal. Il répond qu'il est tout à fait exact que le plat de la Croix-Blanche, au niveau routier, aurait déjà dû faire l'objet d'un préavis s'il n'y avait pas cette attente du préavis de ce soir ainsi que du CAD. Encore aujourd'hui la voirie réparait des pavés et ces réparations sont ponctuelles. On ne le voyait pas bien sur la photo mais la route est très faïencée, donc elle va prochainement, quand c'est difficile à prévoir, partir en morceau et il faudra intervenir d'urgence.

M. Michael Maeder a une question pour se décider. Dans les zones 30, normalement selon ordonnance fédérale, il n'est pas admis ou sous conditions, des passages piétons, chez nous ces passages ont été systématiquement supprimés. Il trouve que c'est un problème sécuritaire si ces passages piétons sont supprimés. Sa question est, est-ce qu'il y aura des passages piétons entre l'arrêt des bus et le centre commercial ? La réponse à sa question lui permettra de prendre une décision.

M. Alain Monod, Syndic. Il maîtrise cette notion des zones 30 comme il siège à la commission cantonale de circulation. Il s'est évidemment récusé sur le projet de la Croix-Blanche. Effectivement, dans une zone 30 il n'est plus permis d'avoir des passages piétons sauf à proximité des écoles. Il y a, à chaque fois, des expertises locales. Régulièrement, on demande dans ces zones 30, des totems d'entrée et sortie de zone, mais en plus on les accompagne par des aménagements dit de voirie de façon à freiner les automobilistes. La différence entre une zone 20 et une zone 30 est qu'en zone 30, le piétons circule où il veut mais n'est pas prioritaire et en zone 20, le piéton circule où il veut et est prioritaire.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, elle complète les propos de M. Monod et précise qu'il est prévu que deux passages piétons seront autorisés. Un devant le collège de la Croix-Blanche qui permet de traverser en direction de Fleurs de pain et un autre en bas du chemin de l'Eglise pour les écoles qui descendent depuis l'Ofréquaz et qui vont à la salle de gym.

Elle répond à Mme Boulad. Tout d'abord elle souhaite dire que la question du stationnement reste une sensibilité très personnelle. Dans les ateliers participatifs, les habitants souhaitaient en majorité que la route soit pacifiée, qu'il y ait de la végétation, qu'elle soit sécurisée pour les piétons et les vélos, alors que les commerçants souhaitaient plutôt les maintenir. Des calculs ont été réalisés qui démontrent qu'il existe 300 places de parc disponibles à moins de 300 mètres autour de l'Auberge communale. Pour le parking au bout de la Croix-Blanche, il se situe à moins de 100 mètres d'un commerce. De plus, les zones bleues le long de la route ne sont pas toujours libres au moment où les clients des commerces les souhaiteraient car elles ne sont pas réservées aux commerces. La publication dans la feuille des avis officiels pour supprimer les places de parcs n'a fait l'objet que d'une seule opposition qui a par la suite été retirée. Monsieur Pidoux l'a rappelé, on peut donc supprimer les places de



Épalinges

Commune

parc dès demain si on le souhaite pour y mettre des pots de fleurs, ou plutôt dès que le parking sera réalisé. Par contre, ne pas accepter le projet routier sous-entendrait qu'il sera caduc à la fin de l'année et la DGMR va dire que toutes les démarches devront être recommencées dans six mois quand il faudra refaire le tapis de la Croix-Blanche. Mme Boulad estime que de faire des arrêts de bus bloquant va gravement perturber la circulation sur la route de la Croix-Blanche. Il est important de signaler que c'est la DGMR qui nous a imposé de modifier les plans dans ce sens et de créer des arrêts de bus bloquants à l'arrêt Croix-Blanche et à l'arrêt Giziaux en raison de la dangerosité créée par les véhicules qui dépassent les bus et se retrouve face aux piétons en train de traverser la route.

Vous avez aussi remis en question la dangerosité du trottoir devant Cathy coiffure. Le trottoir existe bel et bien, sur le domaine privé, et nécessite de faire un crochet pour l'emprunter. La plupart des gens, et surtout les enfants, ne le font pas et passent derrière les voitures ce qui représente un danger certain.

Concernant les arbres qui pousseraient très bien si on supprimait les grilles et qu'on agrandissait les fosses, cela n'est malheureusement pas aussi simple. Les fosses qui ont été faites il y a bientôt 30 ans ne sont pas de taille assez importante pour avoir permis aux arbres de se développer et il n'est pas possible de les agrandir en raison d'importants réseaux souterrains. Ces réseaux devraient être déplacés pour permettre de créer des fosses plus grandes et ayant une meilleure capacité de rétention d'eau (type fosses de Stockholm) où planter de nouveaux arbres. Vous estimez que nous avons bien assez de végétation dans la commune avec beaucoup de forêts. Certes, elles sont importantes et représentent entre 20 et 25% du territoire communal.

Selon les plans du PDCom, le problème des îlots de chaleur, lui, se situe non pas en forêt mais bien sur la route et la place de la Croix-Blanche qui sont les 2 endroits identifiés comme les plus grands îlots de chaleur dans le récent document de PTES qui a été présenté récemment à la Municipalité. Pour les personnes âgées, comme l'a dit Mme Chloé Restauri, c'est véritablement très chaud.

M. Michael Maeder. Il souhaite préciser et corriger les informations données par M. le Syndic concernant l'ordonnance fédérale. Il a fait une recherche Google et l'association mobilité suisse dans sa position du 2.2025 de 30 km/h mentionne une interpellation qui a été soumise au Conseil national et c'est très bien expliqué. Il lit un passage : *dans les zones 30 il est toutefois permis d'aménager des passages piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent notamment aux abords des écoles et des homes.* En dessous, c'est écrit : *juridiquement il convient donc de noter que lors de la rédaction de l'ordonnance la Confédération et le Conseil fédéral a prévu une marge de manœuvre.* Le Conseil fédéral a précisé dans la réponse d'une interpellation de Mme Marguerite Inernellen comme quoi c'était possible en dehors des zones d'écoles et des homes de laisser des passages piétons ou lorsque des arrêts de transports publics draine un grand nombre de personnes ce qui seraient clairement le cas ici selon lui.

M. Alain Monod, Syndic répond que M. Michael Maeder dit exactement ce qu'il vient de dire au préalable.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale elle souhaite informer encore une chose au sujet de la zone 30. C'est vrai il est prévu qu'il y ait un plateau surélevé là où il y a le bus et ces plateaux surélevés font déjà office de ralentisseurs et diminuent vraiment la dangerosité en plus d'avoir un arrêt bloquant. Il n'est pas obligatoire d'augmenter encore la complexité avec un passage. Oui pour les écoles mais pas autrement.

M. Michael Crottaz. Il ne veut pas revenir sur tout ce qui a été dit sur les différents points, la zone 30 et l'arborisation. Il tient juste à préciser la position du PS de faire valider ces deux objets. Sinon, ce serait une perte de temps et d'argent d'avoir mené à bien jusqu'à maintenant ces objets et de les refuser maintenant. Il serait dommage de ne faire passer que la place. Il tient à revenir sur la position de la commission des finances. La CUC a posé un amendement, la commission des finances avait posé un rapport de refuser l'entier du préavis et un rapport de minorité propose le même amendement que la CUC qui est donc de prendre que la place et pas le plat de la Croix-Blanche. Si c'est le seul moyen de faire passer au moins un des deux projets, il trouve très bien que l'amendement passe et de ne sélectionner que la place plutôt que les deux ensembles. Mais de l'opinion du PS, il serait vraiment plus intéressant que tout passe. Il aimerait connaître l'opinion des Président-e-s de groupes sur leur position : si l'amendement sauve au moins une partie du projet ou s'ils refusent l'amendement ? Est-il possible d'avoir les avis ou faut-il demander une interruption de séance pour en parler ?

M. Julian Pidoux, PLR. Il met sa casquette de chef de groupe. Pour ce qui est du PLR, le double amendement qui n'est finalement un seul sera accepté. Si ne ce n'est pas accepté, le groupe fera opposition à l'intégralité du préavis.

Mme Anne-Marie Fischer, UDC. Le groupe UDC propose de voter l'amendement pour la place et ne pas voter la route.

M. Michael Maeder, Vert'libéraux. Le groupe Vert 'Liberal a eu de la peine à se décider. Par contre, c'est clair que c'est oui pour l'amendement, en revanche pour des raisons budgétaires, ils refusent le préavis.

M. Nicolas Hausel, le groupe des Verts s'est déjà exprimé.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle l'a rappelé dans son introduction et le rappelle encore : la Municipalité s'est engagée à ne réaliser les travaux que lorsque les finances le permettront. Elle rappelle aussi que ce projet routier a des oppositions et si elles sont levées ce soir, elles vont conduire à des recours et ces recours vont mettre des mois avant d'être levés par le Canton et de toute façon il est exclu de débiter des travaux sur la route avant 1 année, voire 2 ans. Cela pourrait encore être retardé si les finances ne le permettent pas. Mais aussi cela risque d'être avancé si la route ne tient pas. Elle redit encore un fois que le projet routier sera caduc s'il n'est pas accepté avant la fin de cette année et que cela générera de nouveaux coûts s'il faut refaire tout le processus d'étude et d'aval par la DGMR. En dernier lieu, même si elle n'avait pas prévu de s'exprimer sur ce sujet, elle se permet de dire qu'elle constate que le Conseil communal a très justement pris conscience de la situation financière de la Commune. Alors oui, on peut refuser dorénavant tous les préavis puisque les dépenses qui nous sont théoriquement autorisées sont de 3 millions par an. Donc, autant dire qu'aucun des projets que la Municipalité a prévus ne pourront se réaliser. Sans une augmentation de nos revenus, il n'y aura aucune autre solution que de renoncer à quasiment tous les préavis qui vous seront présentés lors de la prochaine législature. Autant mettre au chômage une bonne partie de notre administration car il ne servira à rien de faire des études coûteuses et des préavis puisqu'il ne sera pas possible de les réaliser. Elle vous laisse en déduire la seule solution qui reste et sur laquelle elle vous propose de réfléchir durant l'été sera de penser à augmenter les revenus. Elle ne voit pas d'autres solutions.



Le Président rappelle que la commission d'urbanisme a émis un amendement identique proposant également de biffer les conclusions 2 et 3 du préavis soit sortir la route de la Croix-Blanche du préavis.

Le Président passe maintenant au vote de l'amendement de la CUC et du rapport de minorité de la CoFin, soit :

« La CoFin, par un rapport de minorité, soumet ainsi un amendement visant à ne soumettre au vote du Conseil communal que la partie relative à la rénovation de la place de la Croix-Blanche et de supprimer les points 2 et 3 des conclusions du préavis, les travaux concernant la route pouvant faire l'objet d'un préavis distinct lorsque les conditions politiques et techniques seront favorables à leur réalisation. ».

Au vote, avec 37 oui, 16 non et 8 abstentions, l'amendement de la CUC est accepté.

Le Président passe au vote du préavis dans son ensemble sans les conclusions 2 et 3 soit le préavis 23/2025 amendé.

Au vote, avec 45 oui, 9 non et 8 abstentions, le préavis 23/2025 amendé est accepté.

8. SITE DE LA VOIRIE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHAUFFERIE BOIS, DU RÉSEAU THERMIQUE DU NOUVEAU DÉPÔT ET VESTIAIRES DU FOOT, ET D'ISOLATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT « VOIRIE 3 » – PRÉAVIS N° 02/2026

Ce préavis qui avait été retiré dans un premier temps par la Municipalité pour être complété et qui nous revient.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 02/2026.

Au vote, avec 50 oui, 3 non et 8 abstentions, le préavis 02/2026 est accepté.

9. RÉPONSE AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER « ABSENTÉISME ET TURNOVER AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ÉPALINGES – TROP CHER PAYÉ POUR TOUTES LES PARTIES ! » – RAPPORT N° 15/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Balsiger remercie la Municipalité pour ce rapport qui répond cette fois à nos attentes comme nous l'avions renvoyé à la Municipalité lors du dépôt précédent auprès du Conseil. Il ne regrette pas ce refus car il a été constaté que la nouvelle responsable RH a pu mettre sa patte et répondre aux questions complémentaires qui avaient été posées à la Municipalité. Il y a maintenant une feuille de route plus claire et que l'on tire profit de la situation assez catastrophique car nous revenons de très loin. Maintenant il faut se donner les moyens et les ressources car tout un travail doit être fait tant humain que financier et il ne peut qu'encourager la Municipalité mais aussi auprès de nous Conseil pour qu'on donne dans le cadre des budgets futurs les moyens à la Municipalité de mettre en œuvre cette politique.

Le Président confirme que la commission a émis un vœu : « *Garantir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions RH* ».

M. Yves Morcaut. C'est en tant que président de la commission ad hoc qu'il va s'adresser. C'est la deuxième fois que ce préavis, répondant à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt et de Monsieur le Conseiller communal Laurent Balsiger, est porté à l'ordre du jour de notre Conseil. Depuis la première réponse de la Municipalité, le chemin parcouru mérite d'être relevé.

Il y a maintenant neuf mois, la nouvelle responsable des ressources humaines a pris ses fonctions. Dès son arrivée, elle a démontré une remarquable capacité d'intégration ainsi qu'un engagement salué par l'ensemble de la commission. Nous tenons ici à la remercier sincèrement pour le travail déjà accompli, notamment pour la qualité de son analyse de l'absentéisme et du turnover, ainsi que pour la préparation du plan d'action présenté. Le renforcement du service des ressources humaines demeure un chantier important, qui nécessitera encore du temps et des efforts. Toutefois, la commission a pleinement confiance dans la dynamique engagée et dans ses compétences pour poursuivre ce travail. C'est dans cet esprit que la commission a souhaité formuler le vœu que la Municipalité continue à donner au service des ressources humaines les moyens financiers nécessaires à la poursuite de ses actions, dans la mesure des capacités de la commune. Par ce vœu, nous souhaitons également exprimer clairement notre soutien à notre nouvelle responsable des ressources humaines et souligner qu'en sa personne, la Municipalité a su recruter une collaboratrice de grande qualité.

Pour toutes ces raisons, la commission vous recommande d'accepter aussi largement que possible la réponse proposée par la Municipalité.

Mme Laetitia Kulak, ayant fait partie de cette commission et en tant qu'experte elle souhaitait mettre en avant la qualité du rapport qui est bien présenté et témoigne d'une réelle volonté de la Municipalité de professionnaliser les ressources humaines sur Épalinges. Elle tient à remercier encore la Municipalité pour la qualité de l'analyse réalisée, le rapport met en avant et en lumière plusieurs enjeux importants et constitue pour l'avenir une base de travail sérieuse et constructive avec une analyse



quantitative et qualitative et un plan d'actions structuré. Maintenant il n'y a plus qu'à... Elle remercie également la responsable des ressources humaines.

Mme Marisa Dürst, Municipale, remercie la commission ad hoc qui s'est penchée très sérieusement sur le rapport de la Municipalité. Elle remercie également les postulants pour ce postulat qui a permis à la Municipalité d'étudier de façon approfondie cette question d'absentéisme. Comme vous l'avez relevé, la Municipalité a engagé une professionnelle de grande qualité au service des ressources humaines. Elle informe que ce service fonctionne maintenant pleinement avec 3 personnes qui représentent 2,4 ETP, c'est une équipe dynamique et enthousiaste. Toutefois, ce sera un travail de longue haleine car il y a du pain sur la planche dont les dossiers santé et sécurité au travail, révision du statut du personnel, l'élaboration d'un règlement du personnel. Cela prend du temps mais la Municipalité reviendra pour donner des nouvelles. Par rapport au vœu de la commission, un grand merci car effectivement pour mener à bien ce travail il faudra des moyens. Toutefois la Municipalité est consciente des moyens financiers de la Commune et ce qui sera demandé passera par le budget de fonctionnement, les dépenses seront rationalisées pour les formations et pour la suite des mesures comme les risques psycho-sociaux et les dépenses seront étalées au fil des ans.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 15/2025.

Au vote, avec 56 oui, 0 non et 4 abstentions, le rapport 15/2025 est accepté.

10. RÉPONSE AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STÉPHANE BRUNEAU « RENDRE LES TERRAINS DE BASKET EXTÉRIEURS UTILISABLES PAR TOUT TEMPS » - RAPPORT N° 06/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du rapport 06/2026.

Au vote, avec 48 oui, 6 non et 6 abstentions, le rapport 06/2026 est accepté.

11. RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU CHEMIN DES TUILERIES - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 07/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.



Le Président signale que la commission a émis un vœu : « *La commission propose par quatre voix pour, une abstention, et deux voix contre que la Municipalité étudie l'amélioration réelle que procure un revêtement phono-absorbant dans une zone 30 km/h afin de savoir si cela justifie la dépense supplémentaire.* »

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Roland Perrin, Municipal, informe que la Municipalité va volontiers prendre en compte ce vœu.

La discussion est ouverte.

M. Anton Epp. Effectivement, il s'agit de cette dernière couche d'asphalte. Il y a 3 ans, on avait déjà discuté de cela et un conseiller avait dit que chacun devrait de s'occuper de ses compétences et les vaches seront bien gardées. L'amendement a été refusé mais on voit aujourd'hui des ornières sur ce tronçon, sur le pont vers la Girarde. Pour les diminutions de bruit, il veut bien croire mais quand il y a des inégalités sur la route, il y a plus de bruits. Et cela coûte plus cher à l'achat et à l'entretien et cela dure moins longtemps. Il remercie la Municipalité de prendre en compte ce vœu.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 07/2026.

Au vote, avec 54 oui, 3 non et 5 abstentions, le préavis 07/2026 est accepté.

12. CONSTRUCTION DE COLLECTEURS EAUX CLAIRES (EC) ET EAUX USÉES (EU) EN SYSTÈME SÉPARATIF AU CHEMIN DU BOIS-DE-BAN – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 08/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 08/2026.

Au vote, avec 56 oui, 0 non et 4 abstentions, le préavis 08/2026 est accepté.

13. PLANIFICATION ET RÉALISATION (PHASES SIA 21 À 53) D'UN PROJET DE CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE N° 581 (ROUTE DE BERNE 227, ANCIENNE FERME COLLET) - DEMANDE D'UN CRÉDIT - PRÉAVIS N° 09/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission CUC et de la CoFin.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Julian Pidoux. Ce n'est pas facile de se prononcer sur ces préavis en recevant les plans financiers le soir même de la commission. Certes ce n'est pas le rôle de la CUC de faire des grandes analyses financières mais on a vu sur des questions de normes Minergie + - il y a eu quelques discussions notamment de savoir ou non si c'était possible de tenir les coûts qui étaient annoncés. Certains qui sont connaisseurs dans le domaine ont émis des doutes. Et d'avoir les plans financiers un peu à l'avance permettrait de se faire ces réflexions en amont. Il ne sait pas si la COFIN les avait eus plus en avance. Voilà une petite note pour la suite. La preuve est que la CUC a accepté ces deux préavis, il n'y a pas que des refus ce soir, il y a également des projets qui permettront pour celui-ci et le point suivant d'avoir des revenus complémentaires pour la commune et on s'en réjouit.

M. Stéphane Bruneau. Il va faire le grand écart. En effet, il est apparu clairement une tension entre la Municipalité et lui-même, étant en opposition sur le sujet de l'informatique. Cette fois-ci, il voulait féliciter la Municipalité de nous présenter un projet avec un vrai retour positif sur investissement. S'il ne se trompe pas, c'est le premier de la législature. Il vaut mieux tard que jamais ! Il vous invite donc à accepter ces préavis afin d'assurer des revenus non fiscaux, en plus des revenus fiscaux qui seraient générés par un accroissement d'activité de l'EMS et de nouveaux habitants et par cette fondation d'accueil.

M. Nicolas Häusel, propose de refuser ce préavis ainsi que le prochain sur la même thématique. Déjà les mêmes principes évoqués par le plat de la Croix-Blanche car il s'agit des investissements conséquents pour lesquels la commune n'aurait peut-être pas les moyens et surtout une manie en Suisse qu'on a de construire des logements à côté de zones nuisibles pour l'épanouissement et la santé de l'être l'humain, soit à côté de routes à fort trafic, avec beaucoup de bruits, beaucoup d'émissions. On voit encore quand on se rend au Mont. Là, ce sont des constructions au bord de la route de Berne, 25'000 véhicules par jour y circulent. Il pense que ce n'est pas les situations les plus adaptées ou alors il faudrait faire des projets de bâtiment pour des activités comme certain au sein du Conseil l'ont demandé où les conséquences nuisibles du bruit et de la pollution de cette route se ressentent moins sur la santé des habitants et des collaborateurs.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond qu'il y a très peu de terrains communaux et on a une politique de logement qui nous oblige à réfléchir à développer des logements pour un loyer abordable pour que des personnes puissent venir habiter dans notre commune. On a très peu de logements pour eux. C'est la raison pour laquelle on a préféré imaginer le développement de logements sur la parcelle du haut et le préavis suivant concernera des activités car c'est une zone mixte qui permettra dans un deuxième temps d'ajouter également des logements. Quant au côté nuisance, vous savez que la route de Berne a été ralentie à 60km/h sur ce tronçon c'est donc un peu moins pire qu'avant et on a des ingénieurs acousticiens qui vont se pencher sur ce projet ainsi que de boiser la zone entre la route et les bâtiments a été prévu pour diminuer le bruit. Il y a beaucoup de bâtiments qui se sont construits tout récemment d'ailleurs juste en dessous de la ferme Collet qui ont l'air d'avoir des qualités correctes.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 09/2026.

Au vote, avec 42 oui, 7 non et 12 abstentions, le préavis 09/2026 est accepté.

14. PLANIFICATION ET RÉALISATION (PHASES SIA 21 À 53) D'UN PROJET DE CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE N° 588 (ROUTE DE BERNE) - DEMANDE D'UN CRÉDIT - PRÉAVIS N° 10/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Häusel. Précise que l'intervention qu'il a faite avant était entièrement à titre personnel et n'engage pas le groupe des Verts. Il comprend très bien la politique du logement c'est simplement une vision personnelle des zones habitables.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 10/2026.

Au vote, avec 44 oui, 9 non et 7 abstentions, le préavis 10/2026 est accepté.

15. PÉTITION « PLACE DE JEU À L'OFRÉQUAZ ».

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission des pétitions.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission des pétitions pour son travail.

Celle-ci recommande **le renvoi sans délai à la Municipalité et demande à cette dernière de l'informer de la suite donnée, selon l'article 76c du règlement du Conseil communal** cela coïncide avec l'avis du Bureau.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du renvoi de la pétition à la Municipalité.

Au vote, avec 60 oui, 0 non et 1 abstention, le renvoi de la pétition à la Municipalité est accepté.

16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR L'INSTALLATION D'APPAREILS DE FITNESS EN PLEIN AIR À ÉPALINGES » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le président ouvre la discussion.

M. Julian Pidoux. Pour situer la raison de cette initiative, cela s'inscrit dans les différentes propositions qu'il a faites depuis le début de la législature dans le cadre de sport pour toutes et tous. Mme Chantal Good a mentionné l'ouverture des salles de gym le soir, il y a également une initiative de création d'un parcours Vita dans les bois des Dailles et puis aujourd'hui cette proposition. On l'a vu certains de ces projets peuvent obtenir des subventions, on peut aussi aujourd'hui penser à des partenariats publics ou privés notamment pour les parcours Vita. Concernant ce projet en particulier partout où il y a de telles installations elles sont très fréquentées et ce qui surprend le plus c'est souvent par des personnes d'un certain âge. Dans la perspective du Sport pour toutes et tous, il invite à soutenir ce projet.

M. Nicolas Häusel. Il souhaite rappeler que M. Ballaman avait déposé un postulat similaire il y a quelques années, auquel il n'a pas été répondu. En tous cas il n'y a eu aucune action. Il rappelle aux différents membres de ce conseil que lorsqu'il y a déjà une initiative déposée sur un sujet de même thématique il ne faut pas reposer les mêmes questions. Toutefois si la Municipalité n'a pas répondu à ce postulat c'est bien de le lui rappeler. Il appelle donc la Municipalité à répondre aux deux postulats qui sont similaires en même temps et ainsi répondre à l'initiative de M. Ballaman de l'époque. De plus, c'est de nouveau une initiative pour le bien commun mais on vient de refuser une initiative pour le bien commun également du plat de la Croix-Blanche et quand on sait le coût des appareils de fitness en plein air, il laissera le moment venu voter le budget pour cette réalisation.

Le Président rappelle qu'un travail de fond a été fait conjointement avec la Municipalité concernant les initiatives. Il n'a pas souvenir d'un tel postulat. Il signale également à M. Hausel que ce Conseil se renouvelle et qu'il y a forcément des nouveaux collègues qui ne sont pas au courant de ce qui s'est dit il y a 5, 10 ou même plus d'années en arrière.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 43 oui, 8 non et 9 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

17. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL « POUR UNE COMMISSION DE GESTION DURABLE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président constate que cette initiative est déposée par la COGEST dans son ensemble et qu'elle est conforme aux conditions posées par les articles 61 et 62 de notre Règlement. Le Bureau a procédé à l'examen de recevabilité et conclut qu'elle pouvait ainsi être portée à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article 62 a, il demande si la Municipalité a une observation à formuler en ce qui concerne la recevabilité de cette proposition. Ce n'est pas le cas. Avant d'ouvrir la discussion, il précise qu'une majorité du Bureau a exprimé l'avis qu'il serait préférable d'en rester au système en vigueur.

La discussion est ouverte.

Mme Vânia Luis Francisco, présidente de la COGEST fait lecture du rapport.

Pour une commission de gestion durable ou comment éviter de réinventer la CoGest tous les trois ans...

La CoGest est une commission permanente, permanente sauf pour ses membres dont le mandat est actuellement limité à 3 ans. Cette particularité mérite qu'on s'y arrête. Il est souvent avancé que 3 ans permettent aux personnes du Conseil communal pour découvrir le fonctionnement de la commune. Cet argument est recevable. Toutefois une fois que les membres commencent à maîtriser les subtilités de l'administration communale et de savoir à qui poser les bonnes questions leur mandat touche déjà à sa fin. La question est simple : souhaitons-nous une commission de gestion qui apprend ou une commission de gestion qui agit ?

Point 1 : Une stabilité stable... : le renouvellement partiel d'année en année législatives a un impact sur le mode de fonctionnement de la CoGest, sur son rythme et sa philosophie. Cette instabilité entraîne une certaine méfiance de la Municipalité et de l'administration : cette année ils fonctionnent comment déjà ? Un stress inutile chez les personnes auditionnées qui ne savent jamais si elles vont vivre un échange constructif ou un interrogatoire digne d'un polar du dimanche.

Un mandat de 5 ans permettrait d'installer un fonctionnement clair, connu et assumé puis, concept révolutionnaire, de l'améliorer sur la durée grâce au retour de la Municipalité et de l'administration. La CoGest n'a pas la vocation de jouer à la police administrative. Elle est avant tout un organe de dialogue, de réflexions et de retours critiques. Un regard externe est utile, un regard externe expérimenté l'est encore plus. Précisons enfin qu'un mandat de 5 ans ne transforme pas les membres de la CoGest en meubles communaux. Les démissions et renouvellements restent bien entendu possible sur le modèle de la CoFin.

Point 2 : Commission qui prend du temps, oui vraiment...

Être membre de la CoGest représente une implication importante durant l'année. Cette réalité limite naturellement le nombre de personnes pouvant s'engager. Dès lors il semble plus pertinent de permettre à des membres motivés et disponibles de s'inscrire dans la durée plutôt que de renouveler fréquemment la commission au risque de perdre en efficacité et en taux de présence.

Proposition : la commission de gestion estime qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une révision complète du règlement pour améliorer la situation. Deux articles peuvent être adaptés immédiatement sans bouleverser l'équilibre institutionnel de la commune ni provoquer de séisme administratif. Nous proposons donc les modifications suivantes (le texte barré est supprimé) :

Art. 37 – Élection

Les membres et membres suppléants des commissions permanentes sont élus pour toute la durée de la législature. ~~Cette règle ne s'applique pas à la commission de gestion, désignée pour une année (article 44).~~

[Le reste de l'article demeure inchangé.]

Art. 44 – Commission de gestion

~~Les membres de la commission de gestion sont élus pour un an toute la durée de la législature avant le 30 juin de chaque année. Ils sont rééligibles deux fois. Cette~~

~~disposition ne s'applique pas aux membres suppléants.~~ Des sous-commissions peuvent être nommées afin de traiter chacune d'un dicastère.

La commission de gestion examine l'administration et la gestion de la Municipalité, conformément aux articles 111 et suivants.

Dispositions transitoires : dès l'adoption institutionnelle, les membres de la commission de gestion en fonction au moment de l'entrée en vigueur des présentes modifications poursuivent leur mandat jusqu'à la fin de la législature selon le nouveau règlement.

Elle finit en demandant le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Erich Dürst. Il comprend les difficultés des commissions de gestion subséquentes mais il ne trouve pas que ce soit une raison suffisante pour passer d'un système où il y a un tournus qui est sain pour une commission de gestion à un système où on fige cette commission pour 5 ans. C'est un peu comme la fonction de Président qui change chaque année, c'est bien que cette commission de gestion se renouvelle en cours de législature ce qui permet de porter des regards différenciés et variés sur la gestion de la Municipalité. Du point de vue de notre fonctionnement démocratique c'est mieux de fonctionner de cette manière-là. C'est pertinent d'élire chaque année cette commission de gestion. On pourra éventuellement envisager de ne plus limiter à 3 ans si quelqu'un souhaite vraiment rester et que son groupe le soutient. Il propose de ne pas rentrer en matière sur cette proposition de la CoGest.

M. Julian Pidoux. Il ne partage pas l'avis de M. Erich Dürst sur cette question. Est-ce qu'on pourrait alors étendre le principe de la CoGest aux autres commissions qui devraient être renouvelées tous les ans. On l'a vu ce soir il y a de plus en plus de thématiques qui polarisent donc on pourrait se dire si la CoFin reste figée, si la CUC reste figée on va rester avec des personnes, avec les mêmes avis, les mêmes tendances et il faudrait aussi les renouveler. Il l'a constaté au sein de la CUC au cours de cette législature qu'il y a une bonne moitié des membres qui a changé, régulièrement ce sont les suppléants qui viennent car les titulaires ne sont pas là, il y a donc du sang frais qui tourne. Il pense qu'il faut une certaine équité et de mettre la CoGest au même régime que les autres commissions ou l'inverse.

Mme Chloé Restauri tient à préciser que la plupart des communes sont sur 5 ans pour la commission de gestion. Dans toutes les recherches qu'elle a effectuées, elle n'a pas trouvé d'autres communes avec un modèle de 3 ans. Peut-être que le tournus de 3 ans amène de nouvelles idées mais il faut juste se rappeler que le rôle de la CoGest est d'analyser la gestion administrative et pas d'être dans la cogestion. Et justement peut-être sur 5 ans, il y aura peut-être moins l'envie d'apporter des nouvelles idées mais on resterait vraiment sur notre rôle d'analyses d'organisation et non pas de force de proposition.

M. Anton Epp. En tant qu'ancien membre et président de la Cogest, il a apprécié que dès le début on pouvait fonctionner car il y avait ceux qui étaient expérimentés qui étaient là et les nouveaux apportaient des petits changements. Ce roulement lui semble très important. Effectivement on pourrait rallonger à 5 ans ce qui pourrait être utile. Sa proposition est de renvoyer ce postulat à la Municipalité. A eux de trouver une bonne solution.

Le Président rappelle que le Conseil peut voter la prise en considération et la transmission du dossier à la Municipalité ou peut aussi, sur demande de dix conseillers



au moins, demander le renvoi à une Commission selon l'article 63 du Règlement. La Municipalité a aussi la possibilité de faire des contre-propositions. Il rappelle que la CoGest c'est nous, ce n'est pas à la Municipalité de dire comment on doit se constituer. De plus on avait renoncé à modifier notre règlement dans l'attente de la Loi sur les communes qui doit entrer en vigueur et qui aura un impact pour notre commune.

M. Alain Monod, Syndic. Sans se prononcer sur le fonds, il précise que cela appartient au Conseil et est-ce vraiment de la compétence de la Municipalité de présenter un projet ou est-ce au Bureau du Conseil ? Il pose la question. Jusqu'à maintenant toutes les modifications de règlement que l'on a vécues, la commission avait saisi le Bureau du Conseil et in fine la Municipalité avait été consultée et cela s'arrêtait là.

Mme Vânia Luis Francisco propose de modifier le titre de cette initiative, en motion qui était leur idée de départ.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

Au vote, avec 38 oui, 9 non et 13 abstentions, la prise en considération du projet de modification du règlement sous forme de motion est acceptée

18. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHAEL MAEDER « INCIVILITÉS AUX CROISSETTES ET À BOIS-MURAT ».

Le Président demande à M. Michael Maeder s'il est satisfait de la réponse.

M. Michael Maeder relate une histoire personnelle qui l'a fait sourire. Son papa, qui est venu lui rendre visite, a pris le métro et a passé par le sous-voie. Une fois arrivé chez lui, il lui a dit : toi qui es conseiller communal tu ne voudrais pas faire quelque chose concernant cette problématique de lumière ? Ça tombait bien car il a déposé son interpellation. A son avis elle n'a pas été prise tout à fait au sérieux de la part de la Municipalité ou alors il n'a pas posé les bonnes questions. Il trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu de réponse à ses questions. Après il ne souhaite pas déposer de résolution et va certainement revenir sur le sujet. Il a une question par rapport à la remarque de son papa : concrètement, depuis un mois et demi maintenant, la luminosité dans le sous-voie est catastrophique. Pendant un temps, les lampes étaient même pendantes et maintenant il n'y en a plus dans la première partie. Il s'ajoute à cela d'autres incivilités. Par rapport à cette question précise qu'est-ce que la Municipalité entend faire prochainement dans le sous-voie du métro.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que cela devait être fait depuis un petit moment mais la réparation n'est pas simple. Il est prévu de remplacer les lumières existantes, mais qui n'existent plus, par des luminaires qui sont encastrés en coin ce qui les protège du vandalisme. Cela prend du temps mais les personnes responsables sont sur l'affaire d'une manière tout à fait sérieuse.

19. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Il y a eu aucune annonce de dépôts d'interpellations à ce jour, le Président ouvre la discussion.

20. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

Mme Fabienne Bride. Elle avait envie de vous faire part d'une réflexion. Elle est fatiguée de discuter pendant des heures pour essayer de ratiboiser quelques millions sur les préavis que la Municipalité a préparés et qui vont de toutes façons nous revenir dans quelques temps. Cela nous donne du travail supplémentaire également à nous aussi. Elle n'a pas envie d'avoir une commune au rabais avec des infrastructures, des routes qui se fissurent, la fibre qui ne suit pas et des îlots de chaleurs. Donc comme le disait Mme Brigitte Crottaz, il faudra trouver des moyens pour trouver des revenus à notre commune. Et au vu de la configuration de notre Commune, il faudra aborder la question qui fâche qui est d'augmenter notre point d'impôt.

M. Cyril Duruz revient sur la séance d'information sur le nouveau PAcom qui a eu lieu dans cette salle pour une remarque et une question. Pour la remarque, il a constaté que la propriété privée intéresse beaucoup plus nos citoyens que les intérêts communs. Cette salle était pleine à craquer et la séance très intéressante. La question s'adresse au Bureau. Est-ce que ce genre de séance ne devrait pas demander une convocation formelle du Conseil avec jeton de présence. Il me semble indispensable d'assister à cette séance pour enfin de compte pouvoir le moment venu approuver ce PAcom, extrêmement compliqué.

Le Président répond que le Bureau n'a pas été consulté. Il a été invité comme tous les citoyens d'Épalinges. C'est au Conseil qu'il reviendra de voter et la CUC suit le dossier de très près. Il imagine que la mise à l'enquête va donner des remarques, faire des oppositions, etc. et que ce sera le feuilleton de la prochaine législature. Ce sera notre pain quotidien pour la prochaine législature.

Mme Laetita Kulak. Elle souhaitait intervenir au sujet du postulat qu'elle avait déposé le 12 mars 2025 suite à une interpellation du 8 novembre 2024 concernant le rond-point des croisettes et les places de stationnement de dépose-minute. Comme vous le savez toutes et tous un postulat, selon article 59, doit avoir une réponse minimaliste à savoir une analyse de la situation et un rapport qu'elle n'a toujours pas eu. Un an plus tard elle constate que la situation s'aggrave avec la nouvelle ligne 44 et rien n'a bougé. Elle aimerait savoir si ce postulat ne concerne pas la Municipalité ou s'il s'est égaré dans les couloirs administratifs à Épalinges et si tel est le cas elle peut vous proposer son envoi par un pigeon voyageur - c'est sa petite touche d'humour de fin de soirée -. Pourriez-vous communiquer une date concernant la réponse à ce postulat ?

Mme Brigitte Crottaz, Municipale répond que c'est un travail de longue haleine. Vous lui direz où elle a imaginé qu'il serait possible de créer des zones de dépose. Des contacts ont été pris avec un privé et la réflexion est bien avancée. Les plans ont été faits par le service des travaux et soumis au propriétaire privé pour savoir s'il accédait à la demande d'empiéter chez lui. Cela semble pouvoir se faire. La Municipalité va apporter une réponse à ce postulat sous forme de préavis car les travaux sont estimés entre CHF 600'000.00 et 700'000.00 environ et cela ne servirait à rien d'aller beaucoup plus loin dans le travail si le Conseil communal refuse cette dépense. Elle espérait mettre ce sujet pour la séance du mois de juin mais ce ne sera pas possible. Ce sera plutôt pour la séance du mois de septembre et libre au Conseil de l'accepter ou pas.

M. Erich Dürst. Il remercie d'avoir réagi à son vœu très rapidement en mettant le lien de l'Extranet des conseillers sur le site de la Commune. Il informe le Conseil qu'une motion sera déposée au nom de la CUC et il remercie ses collègues de la CUC d'avoir soutenu cette proposition à l'unanimité. Cette motion visera à inviter la Municipalité de modifier le règlement sur la taxe communautaire. Le but est de simplifier la manière de calculer la taxe et surtout de prélever davantage d'argent pour pouvoir financer d'autres besoins au sein de la commune. Il faut agir maintenant avant que la PAcom soit mis au vote si on veut pouvoir compter sur ces revenus supplémentaires.

M. Alain Monod, Syndic. Il rappelle que ce jeudi aura lieu la remise des mérites sportifs culturels et l'accueil des nouveaux habitants où chacun est le bienvenu.

M. Mario Miguel Campos. Dans le cadre de la sécurité, il souhaite mettre en réflexion la réfection de la chaussée qui est en piteux état entre le rond-point devant le restaurant des Tuileries et le carrefour des Croisettes. C'est très dangereux en vélo.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que le projet global est en attente avant de faire les travaux. On est dans le même cas que la route de la Croix-Blanche. Mais c'est prévu.

M. Stéphane Bruneau. Le 30 mai aura lieu la sortie du Conseil, il ne pourra pas être présent car ce même week-end aura lieu à Épalinges les finales de coupes vaudoises jeunesses basket au niveau des cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel. Le dimanche aura lieu les petites et grandes finales. A cette occasion nous remettrons les titres de champions vaudois à nos U14 filles et U12 mixte. Il vous invite à venir les soutenir nombreux pour ces titres.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous pour la dernière séance de la présente législature au mardi 16 juin 2026 à 19h00 à la salle des spectacles.

Le 18 juin, pour ceux qui ont été réélus, nous avons également un rendez-vous important qui est la cérémonie d'assermentation avec élection de certaines commissions pour la prochaine législature et le 30 mai aura lieu la sortie du Conseil à laquelle il se réjouit de vous revoir.

La séance est levée à 22h30.

Épalinges, le 19 juin 2026.

Le Président :



François Puricelli



La Secrétaire suppléante :



Laurence Simonetti